

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2018

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juillet 2018

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

Délibération n°DE-101018-100 Convention « Charte Qualité Confiance » entre la ville de La Garenne-Colombes et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2018

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

Délibération n°DE-101018-101 Adhésion au service missions temporaires du CIG Grande Couronne

Finances

Délibération n°DE-101018-109 Garantie d'emprunt relative à l'opération d'acquisition amélioration de 16 logements locatifs sociaux, 25 rue de l'Arrivée - SAHLM Toit et Joie

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

Délibération n°DE-101018-110 Tarifs relatifs à l'accès à la patinoire temporaire

III - Pôle Services à la population

Service des Actions Sociales et Familiales

Délibération n°DE-101018-111 Convention entre le Département, la commune de La Garenne-Colombes, la commune de Bois-Colombes et le Centre Communal d'Action Sociale de La Garenne-Colombes relative au fonctionnement de l'Espace Insertion au titre des années 2018-2019-2020-2021

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

Délibération n°DE-101018-112 Mise à jour du plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Bâtiments

Délibération n°DE-101018-113 Adhésion à la centrale d'achat SIPPN'CO

Aménagement urbain

Délibération n°DE-101018-114 Avis de la Commune sur le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

VI - Divers

Débat sur la restauration scolaire municipale

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

Délibération n°DE-101018-102 Dissolution du budget annexe ZAC des Champs-Philippe et reprise des résultats de clôture par le budget principal

Délibération n°DE-101018-103 Affectation des résultats de l'exercice 2017 - Budget principal

Délibération n°DE-101018-104 Actualisation des provisions pour risques et charges

Délibération n°DE-101018-105 Création de l'AP-CP « Aménagement de l'avenue Foch » (n°2018-014)

Délibération n°DE-101018-106 Budget supplémentaire 2018 (décision modificative n°2 du budget principal)

Délibération n°DE-101018-107 Mise en place d'un outil de portage financier de l'opération ZAC des Champs-Philippe dans le cadre de la convention de gestion provisoire conclue avec POLD - Délégation au Maire pour contracter

Délibération n°DE-101018-108 Décision modificative n°3 du budget principal relative à l'ajustement des ouvertures de crédits dans le cadre de la convention de gestion provisoire de la compétence aménagement

VI - Divers

Questions

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 03, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous propose de commencer.

Je donne lecture des délégations de vote. Mme Raimbault à M. Perrée. M. Ballin va arriver ; en attendant, c'est Mme Gaillabaud qui a son pouvoir. M. Robail à M. Dransart, M. Pinta à Mme Juvin-Marleix, Mme Caullery à M. Zacaropoulos. Mme Legendre arrive en retard et donne délégation à M. Butet en attendant. M. Citerne à Mme Michelet, Mme Gamblin à Mme Da Silva, Mme Bordet à Mme De Bellabre, Mme Luciot à M. Martin-Chauffier. M. Autain arrive en retard, et en attendant, c'est Mme Routier qui a son pouvoir. Mme Paillard a donné délégation à M. Grenard, Mlle Naturel à M. Duclos. Voilà pour les délégations de vote.

Nous devons élire un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. Dubois. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autre candidature. M. Dubois est secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juillet 2018

M. le Maire

Le procès-verbal de la dernière fois, vous l'avez lu, décrypté, analysé ? Avez-vous des questions ? On peut passer au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

Délibération n°DE-101018-100 Convention « Charte Qualité Confiance » entre la ville de La Garenne-Colombes et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2018

M. le Maire

Le premier point inscrit à l'ordre du jour est la charte « Qualité Confiance » entre la Ville de La Garenne-Colombes et la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine pour 2018.

Monsieur Martin-Chauffier.

M. Martin-Chauffier

Mes chers collègues, vous connaissez cette délibération, on la repasse chaque année. Pour la quatorzième année consécutive, je vous demande de nous autoriser à signer une convention de partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine dans le cadre du projet « Charte Qualité Confiance » qui est chaque année attribué à une cinquantaine ou soixantaine d'artisans de la ville. Contribution de la ville sur cette charte : 5 000 €, plus la communication qui va bien.

Je vous remercie.

M. le Maire

Y a-t-il des questions ?

Je vous en prie, Monsieur Champion.

M. Champion

Comme tous les ans d'ailleurs, c'est vrai.

On a reçu cette année beaucoup plus tard le bilan de l'opération. L'année dernière, on avait demandé si l'on pouvait avoir une étude d'impact, parce que même si – cela a été rappelé – le montant est modeste, on peut essayer d'évaluer, car c'est important, le commerce au sein de La Garenne. On n'a reçu que très récemment le rapport qui est extrêmement succinct. C'est encore pire que l'année dernière.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Entre nous, une étude d'impact...

Monsieur Martin-Chauffier, qu'en pensez-vous ?

M. Martin-Chauffier

Si la question est quel impact sur les ventes des artisans, effectivement, l'étude d'impact n'y répond pas. Ce que je peux vous dire, en revanche, c'est que le rôle de conseil que la Chambre des métiers et de l'artisanat fait à l'occasion des visites chez les artisans, le rôle de conseil vis-à-vis des procédures et des process que les artisans ont, notamment à l'égard de leurs clients, est vraiment utile.

Je peux laisser la parole un instant à Michèle Michelet qui pourra vous raconter, parce que la maison Michelet est labellisée « Charte Qualité Confiance ».

En un mot, Michèle, comment se passe la visite des gens de la CMA ?

Mme Michelet

Les premières années, elle se déplace pour poser des questions. Après, elle nous envoie un questionnaire auquel on répond.

Même si on ne le voit pas de façon réelle et quantifiée, le fait que la mairie invite une fois par an tous les artisans de la ville en même temps, c'est que l'on s'occupe d'eux, on sait qu'ils existent et on a un discours par le maire qui est important.

D'autre part, la Chambre des métiers, quand on a un problème et que l'on veut les choses, on les joint facilement. Ce sont des gens qui font des formations assez régulièrement et avec lesquels on a vraiment un attachement. Pour nous, c'est un peu la cerise sur le gâteau.

Est-ce que le client regarde le logo ? Certainement. Est-ce qu'il ose aller poser des questions ou se plaindre quand il y a quelque chose ? Je ne peux pas répondre de façon précise. En tout cas, c'est important pour les artisans car ils font partie de la Chambre des métiers et c'est quelque chose auquel ils tiennent.

M. Martin-Chauffier

Je voudrais apporter une précision complémentaire. Chaque artisan voit midi à sa porte. J'ai souvenir de Jean-Luc Husse*, le président des commerçants du centre garennois qui, lui-même a une société de bâtiment... Je vous rappelle qu'en règle générale, quand on choisit un entrepreneur du bâtiment, on a toujours une crainte de se dire « est-ce un bon, est-ce qu'on peut lui faire confiance ? ». Il était toujours très satisfait de donner à ses clients les dépliants « Charte Qualité Confiance » prouvant qu'il était labellisé. Cela ne veut pas dire pour autant que c'est pour cela que le client signe le contrat, mais je vous garantis qu'il en était très satisfait et cela rassurait ses clients.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas d'autres questions ou de remarques sur ce sujet ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? Je vous remercie.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

Délibération n°DE-101018-101 Adhésion au service missions temporaires du CIG Grande Couronne

M. le Maire

Le point suivant concerne l'adhésion au service missions temporaires du CIG Grande Couronne. En l'absence de Mme Raimbault, je vous présente le dossier, que vous avez reçu.

Il s'agit simplement de signer un contrat avec le CIG de la Grande Couronne pour pouvoir bénéficier, quand nous en avons besoin, de travail temporaire d'agents de catégorie C ou B qui seraient mis à disposition par le CIG auprès de la Ville de La Garenne-Colombes dans les conditions fixées par le contrat, en fonction de nos besoins, sans engagement particulier. C'est un contrat de 3 ans.

Avez-vous des questions ?

Oui, je vous en prie.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Nous avons posé un certain nombre de questions, notamment sur les difficultés de recrutement à La Garenne avec les indicateurs chiffrés, les coûts moyens des agents de catégorie B et C sur la commune. Nous n'avons pas eu de réponse. Je pense que ce n'était pas forcément à disposition. Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vous rappelle que les difficultés de recrutement que nous rencontrons à La Garenne-Colombes ne sont pas spécifiques à notre commune. Il y a un rapport de l'association des directeurs des ressources humaines des collectivités, en juillet 2018, donc très récent, qui pointe le fait que toutes les collectivités territoriales peinent à recruter dans un certain nombre de métiers. On pense évidemment à la police, au système très spécialisé comme la question de l'informatique, en matière de marchés publics, les finances, le sempiternel problème sur toute la sphère de la petite enfance, les techniciens. On sait bien qu'en matière d'eau, d'assainissement, de génie civil, de chauffage, c'est très dur de trouver du monde. Pareil pour l'entretien des bâtiments et la restauration collective. On est un pays formidable, on a plusieurs millions de chômeurs et on n'arrive pas à trouver des gens qualifiés. Le monde est sur la tête. Il y a un vrai sujet.

Il faut faire feu de tout bois, donc c'est ce que nous faisons. Nous nous adressons aux écoles, nous allons voir les agences d'intérim, nous avons passé des annonces, que ce soit les annonces dans les journaux traditionnels ou sur tous les réseaux sociaux habituels. On voit que

nous utilisons tout ce qui existe. La réalité est simple : les collectivités sont en concurrence avec le privé dans de nombreux domaines, et parfois, les carrières qui sont offertes dans le public n'offrent pas la même attractivité que dans le privé. C'est ainsi. C'est une question d'ordre national. Si le gouvernement voulait nous aider, il essaierait de décoincer cette affaire très complexe que les précédents gouvernements ne sont pas arrivés à régler. C'est un sujet national.

Ce que je vous propose, c'est de nous donner une corde supplémentaire à notre arc – cela n'a rien d'extraordinaire – en allant chercher éventuellement des ressources humaines à la Petite Couronne.

Avez-vous des questions ?

Je vous en prie.

M. Conway

J'avais une proposition de porter à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal un débat sur le rapport sur l'état de la collectivité. Le dernier a été remis et discuté en Comité technique en juin. On a découvert cela seulement aujourd'hui. C'est un document qui mériterait d'être débattu en Conseil municipal.

M. le Maire

En matière de quoi ? En matière d'emplois et de ressources humaines ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Vous avez raison.

Je vous rappelle que dans le budget que vous votez chaque année, les éléments dont vous parlez figurent en annexe. Ils y sont même très précisément. C'est aussi l'intérêt des budgets aussi complets.

On va passer au vote pour ce contrat de 3 ans.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 5.

Je suis très étonné. Pourquoi vous vous abstenez sur une chose pareille ? Ce n'est pas grave.

M. Conway

Je vous ai expliqué en préambule.

M. le Maire

Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Finances

M. le Maire

On va passer aux questions budgétaires, mais Jean-Philippe est un peu en retard. Je vous propose de sauter les comptes budgétaires, on y reviendra, et de passer directement à M. Zacaropoulos. C'est la garantie d'emprunt relative à l'acquisition de 16 logements locatifs sociaux au 25 rue de l'Arrivée.

Délibération n°DE-101018-109 Garantie d'emprunt relative à l'opération d'acquisition amélioration de 16 logements locatifs sociaux, 25 rue de l'Arrivée - SAHLM Toit et Joie

M. Zacaropoulos

Bonsoir, mes chers collègues.

En mai 2015, nous avons accordé (*inaudible**) une garantie d'emprunt de 485 000 € pour l'acquisition et la rénovation de 14 logements 25 rue de l'Arrivée. Aujourd'hui, cet opérateur souhaite faire l'acquisition de logements supplémentaires dans cet immeuble, et associer à la Caisse des dépôts et consignations un emprunt supplémentaire de 180 000 euros, et demande à la Ville d'accorder sa garantie d'emprunt sur ce montant. Je rappelle que pour cette opération, sur la totalité des 16 logements, on se verra mis à disposition 3 logements dans cet immeuble, plus un logement dans un autre immeuble qui appartient à Toit et Joie.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser M. le Maire à accorder cette garantie et à signer tous les documents y afférents.

M. le Maire

Merci, Monsieur Zacaropoulos.

Des questions ?

M. Duclos

J'ai une question de clarification. Dans le document, il est inscrit « une opération d'acquisition et de rénovation des logements pour un montant global de 485 000 € ». Cette somme m'a surpris. Par ailleurs, en contrepartie de la garantie octroyée par la commune, il y a 485 000 plus 180 000, donc je pense qu'il y a une erreur. Pouvez-vous confirmer ou infirmer mes propos ?

M. Zacaropoulos

Les 485 000, c'est pour (*inaudible**) et les 180 000 pour les logements supplémentaires, les 2 logements.

M. Duclos

D'accord.

M. le Maire

C'est un complément.

Je vous en prie.

M. Conway

Cela rejoignait le même propos, pour comprendre pourquoi 180 000 pour 2 logements, ce qui fait 90 000 par logement, alors que pour 14 logements, on était à un ratio de 30 000 par logement.

M. Zacaropoulos

Je ne saurais pas vous donner le détail ici, mais on pourra regarder le point. J'imagine que le prix immobilier a baissé depuis 2015, ce qui justifie ce prix. On verra cela et on vous donnera le détail.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas d'opposition à cette garantie pour les logements sociaux ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2.

Vous vous abstenez sur le logement social ? 2 abstentions, c'est nouveau.

Qui est pour ? 33. Merci beaucoup.

Les voies du Seigneur sont impénétrables.

Le point suivant, c'est M. Dubois qui va nous emmener patiner.

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

Délibération n°DE-101018-110 Tarifs relatifs à l'accès à la patinoire temporaire

M. Dubois

Bonsoir à tous.

Vous connaissez cette délibération, c'est la fixation des tarifs de la patinoire. Je souhaiterais proposer un tarif supplémentaire, en l'occurrence la gratuité pour les jeunes qui ont une médaille. Je vais définir cela précisément. Je vous propose le libellé suivant : la gratuité pour les jeunes garennois de 20 ans et moins ayant obtenu une médaille d'or, d'argent ou de bronze depuis le 1^{er} janvier 2018, délivrée par une fédération sportive.

M. le Maire

Avec cet amendement de M. Dubois, êtes-vous d'accord ?

Monsieur Champion ?

M. Champion

On l'avait déjà demandé l'année dernière, je ne peux que m'en féliciter. Cela existe déjà au niveau de la culture pour certaines activités.

M. le Maire

Les grands esprits se rencontrent, Monsieur.

Pas d'autres questions ?

La patinoire sera installée comme l'année dernière, Monsieur Dubois, sur le même site.

M. Dubois

Oui, à côté de la piscine.

M. le Maire

Avant l'année prochaine, il faudra voir, ce sera peut-être juste, avant le rapatriement. Il est prévu que la patinoire revienne sur la place de la Liberté à l'issue des travaux.

En décembre, cela pourra peut-être être jouable.

M. Hervo

Non, cela pourrait se faire.

M. le Maire

D'autres questions ?

M. Duclos

Nous aurons la même position que celle de l'année dernière, à savoir une gratuité pour les enfants de moins de 10 ans.

M. le Maire

Nous, ce sont les enfants de moins de 12 ans : 3,50 €. Pour les scolaires, les périscolaires, les accueils de loisirs, ce qui fait un nombre d'enfants considérables, c'est gratuit. Quand les personnes sont en possession de leurs patins, ce n'est que 2,50 €.

Sur cette base, plus l'amendement de M. Dubois, je sou mets le texte au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

Le point suivant, c'est M. De Boutray qui va vous parler de l'Espace Insertion.

III - Pôle Services à la population

Service des Actions Sociales et Familiales

Délibération n°DE-101018-111 Convention entre le Département, la commune de La Garenne-Colombes, la commune de Bois-Colombes et le Centre Communal d'Action Sociale de La Garenne-Colombes relative au fonctionnement de l'Espace Insertion au titre des années 2018-2019-2020-2021

M. De Boutray

Il s'agit de la convention quadripartite concernant l'Espace Insertion. La séance de la Commission permanente départementale du 5 mars 2018 a approuvé le programme d'insertion et de retour à l'emploi. Comme vous le savez, l'Espace Insertion est la cheville ouvrière de ces retours à l'emploi.

Il s'agit de renouveler la convention avec le département, le CCAS de La Garenne, la Ville de La Garenne et la Ville de Bois-Colombes, pour 4 ans, puisqu'elle a expiré au 31 décembre 2017. Sachez que le financement de l'Espace Insertion est assuré, comme le stipule la convention, à 70 % par le département et les 30 autres sont partagés entre la Ville de Bois-Colombes et nous. Nous vous proposons de nous autoriser à renouveler cette convention pour les 4 années à venir à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. le Maire

Merci, Monsieur De Boutray.

Avez-vous des questions à M. De Boutray sur une délibération traditionnelle ?

Je vous en prie, Madame Courty. Bonsoir.

Mme Courty

Bonsoir.

Dans un premier temps, traditionnellement, les données qui nous sont données sont en pourcentage. On pourrait avoir des données en valeur, parce qu'on pourrait davantage se rendre compte du nombre de personnes qui sont suivies et des taux de retour à l'emploi.

J'avais une interrogation, dans l'articulation des différents services d'accompagnement social, puisque j'ai pu suivre un cas cet été d'une personne qui faisait partie des expulsés de l'hébergement 115... Il me semblait qu'il y avait comme un trou dans la raquette où sont compartimentées des aides exceptionnelles sur la prise en charge grands soins par le CCAS. La personne, au niveau du logement, se trouvait démunie. On a essayé de l'orienter sur le CCAS, mais rapidement elle s'est posé des questions. Cette dame cherchait à suivre des formations et avoir un emploi stable. On l'a renvoyée vers l'assistante sociale qui relève du département. Le CCAS a dit : « le travail de l'assistante sociale, c'est le département, ce n'est pas moi, il n'y a pas d'assistante sociale au CCAS ». Il me semble qu'une personne qui peut être en détresse sociale, c'est un tout. C'est à la fois son problème de logement, son problème d'emploi et quelle coordination est assurée. Quel est le maillon de coordination entre l'accompagnement du département, de la Ville et de l'Espace Insertion pour une prise en charge globale d'accompagnement social à la personne ?

M. De Boutray

Les pourcentages ne sont pas très parlants pour vous ?

Mme Courty

Oui.

M. De Boutray

Vous voudriez avoir des données plus chiffrées.

Mme Courty

Des données en valeur, en nombre de personnes.

M. De Boutray

Au 31 décembre 2017, on a déjà enregistré 3 322 entrées au sein de l'Espace Insertion. Ce sont les gens qui rentrent, qui ont des formations, qui demandent des renseignements. C'est pour Bois-Colombes et La Garenne-Colombes. Sur le nombre de dossiers traités, on a 188 dossiers pour Bois-Colombes et 149 dossiers pour La Garenne-Colombes. On est toujours sur les ratios de 350 personnes pour le suivi à l'Espace Insertion.

(M. Ballin entre en séance à 20 heures 23.)

Concernant le lien, vous faites très sûrement allusion à un dossier très précis. Il faut savoir qu'il y a une coordination très solide entre les services du CCAS de la Ville et notamment l'Espace Insertion, à tel point que toutes les semaines, un point est fait avec les équipes d'ici, de Bois-Colombes et de l'Espace Insertion, chez eux au rond-point de l'Europe. Lors de ces points, des dossiers précis sont étudiés, regardés, et si des accompagnements complémentaires doivent être faits, chacun des CCAS prend le relais, sur Bois-Colombes ou le nôtre. Si vous faites allusion à un exemple, vous pourriez me dire, hors séance, de qui il s'agit et on pourra avoir une attention particulière sur cette affaire. Sachez qu'au niveau du CCAS de La Garenne, il y a un suivi extrêmement sérieux. En tout cas, il y a une très grande implication du CCAS, notamment pour faire tourner correctement cet Espace Insertion. Si vous voulez, on pourra en reparler en tête-à-tête.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur De Boutray. Tout cela était très clair.

Je me permets d'ajouter que, depuis 2015 – la loi du 13 août –, c'est le département qui est chef de file de l'action sociale. Les actions de la Ville viennent en complément de l'action du département qui est l'action unitaire* ?

Y a-t-il d'autres questions en plus de celles de Mme Courty ? Pas d'autres questions à M. De Boutray.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

M. Ballin étant arrivé, on va lui laisser le temps de souffler.

M. Ballin

Merci.

M. le Maire

Je vous en prie.

Nous allons continuer l'ordre du jour, et quand nous arriverons à la fin, nous reviendrons à M. Ballin.

Le point suivant est la mise à jour du plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée, le PDIPR.

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

Délibération n°DE-101018-112 Mise à jour du plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

M. Dransart

Je ne vais pas vous envoyer promener, mais...

(Brouhaha.)

Je vous invite à vous balader, non seulement à La Garenne, mais dans les communes voisines, puisque le schéma départemental qui a été mis à jour nous permettra de relier l'excellent projet de notre ville voisine, la Coulée verte à Bois-Colombes. Je vous invite à vous promener à La Garenne, mais en respectant ce schéma et tous les autres itinéraires départementaux.

M. le Maire

Bravo !

Avez-vous des questions sur les GR garennois ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Une remarque. Vous mettez que la modification porte uniquement sur le changement d'itinéraire de la rue du Moulin Bailly à l'avenue Joseph Froment. Par rapport au schéma qui nous avait été présenté en 2008, il y a un changement supplémentaire, semble-t-il, qui est qu'avant, cela passait par la rue de l'Aigle, puis rue d'Estienne d'Orves, et maintenant, cela va directement par l'avenue Foch.

M. Dransart

On n'avait pas déjà fait une modification pour cela ?

M. le Maire

Je croyais.

M. Conway

Il n'y avait que Marie Juliette que l'on avait enlevé parce que c'est un passage privé.

M. le Maire

D'accord.

Pas de question à M. Dransart ? On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

M. Dransart garde la parole sur un autre sujet qui n'a strictement rien à voir : l'adhésion à une centrale d'achat.

Bâtiments

Délibération n°DE-101018-113 Adhésion à la centrale d'achat SIPPN'CO

M. Dransart

C'est un peu plus technique et surtout administratif.

Auparavant, avec le SIPPAREC, on procédait par un groupement de commande sur des thématiques : l'éclairage public... J'oublie tout le temps, mais il y en avait 3 ou 4. Face aux nombreux projets qu'ont les communes, non seulement en transition énergétique, mais aussi en développement, le SIPPAREC a cru bon de regrouper toutes ces thématiques et de faire des groupements de commande. Ils vont faire une centrale d'achat qui va regrouper les bouquets qui sont signalés dans la délibération. Pour La Garenne, cela ne va pas changer grand-chose, c'est-à-dire que des bouquets vont se retrouver déployés dans plusieurs autres qui seront plus précis, comme vous pouvez le voir sur votre écran. D'un point de vue administratif, on va adhérer à SIPPN'CO, et non plus au groupement de commande précédent.

On a dépensé environ 20 000 € par an, que l'on récupère bien au-delà de ce que l'on verse, puisqu'il suffit de faire un seul projet d'aménagement pour récupérer l'ensemble du coût déboursé, puisque pour faire les études, tout est déjà décentralisé avec des personnes très compétentes. Cela va beaucoup plus vite et on gagne un temps fou en passant par ce système.

Je ne sais pas si vous avez des questions, je suis disposé à y répondre.

M. le Maire

Pas de question ? Merci beaucoup, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Aménagement urbain

Délibération n°DE-101018-114 Avis de la Commune sur le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

M. le Maire

Le point suivant, il s'agit de l'avis de la commune sur le projet de PMHH. Vous avez reçu les documents.

Depuis la loi sur le Grand Paris, la Métropole s'est vue attribuer un certain nombre d'objectifs, parmi lesquels doter la Métropole d'un plan Climat Air Energie métropolitain qui vient compléter le plan Climat Air Energie territorial. De la même manière, il y a une sorte de pendant au PLUI qui est la création de ce SCoT métropolitain qui s'accompagne, comme les communes se sont dotées de PLH, d'un PMHH (plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement).

Que nous demande-t-on aujourd'hui, comme dans toutes les communes de la Métropole ? De donner un avis sur un document qui a été produit par la Métropole du Grand Paris. On est dans une phase d'élaboration et de concertation.

Vous avez reçu un document assez complet qui vous synthétise ce que nous considérons être les qualités et défauts du PMHH à l'heure actuelle. Pour faire simple, le PMHH souffre, tel qu'il est écrit aujourd'hui, d'un certain nombre de défauts. Le premier défaut est qu'il a une vision purement quantitative de flux. La question qui se pose pour les communes comme La Garenne, qui sont très construites déjà, est de savoir si ce flux doit être entendu d'une manière éternelle ou si nous visons des objectifs de densité. Ce n'est pas abordé, non plus que la question de la disponibilité foncière. C'est un premier sujet structurant dans ce document.

Un deuxième sujet est celui de la capacité et des exigences de production de logements – logements et logements sociaux – qui sont appliquées à La Garenne. Dans le document, vous verrez qu'il y a un objectif fixé à 300 logements par an, qui est évidemment très au-delà des capacités de la commune. Il s'agit quasiment d'une erreur de plume, parce que la Métropole a recopié le chiffre d'une année précédente qui avait été particulièrement riche en construction, qu'ils ont prise comme année de référence. Par conséquent, cela nous met dans une situation qui n'est pas satisfaisante.

Dans l'avis que je vous demande de rendre, à savoir un avis positif assorti de conditions, nous avons une nécessité de revoir la question de l'hébergement, puisque les exigences qui sont fixées dans le plan de création de places d'hébergement sont à la fois très considérables et infaisables. Personne de sérieux ne pense que les villes vont arriver à créer des places d'hébergement tous les ans, une quarantaine ou une cinquantaine de places. On peut se raconter ce qu'on veut, mais ce n'est pas jouable. Le document, malheureusement, et je pense que c'est un défaut, n'aborde pas la question de l'hébergement dans son ensemble. En particulier, vous savez que l'hébergement est une compétence de l'État, et l'État s'exonère assez facilement de ses obligations sur les communes.

Enfin, nous posons des questions de gouvernance. Il devient complexe de considérer que les communes continuent à être responsables des résultats en matière de construction dès lors qu'on leur retire des compétences d'aménagement. Aujourd'hui, les compétences d'aménagement ne sont plus communales, alors que l'on exige des communes d'avoir des aménagements. Tout cela est ubuesque. L'État invente des règles de plus en plus complexes à suivre.

Sous toutes ces réserves qui sont considérables, que j'ai faites et que vous avez trouvées dans le document que je vous ai remis, je vous proposerai toutefois d'émettre un avis favorable, à condition que ces réserves soient adoptées.

Avez-vous des remarques, des questions, déclarations ?

Je vous en prie.

M. Conway

J'avais d'abord quelques questions.

Est-ce que la commune de La Garenne, soit par votre intermédiaire, soit par l'intermédiaire du personnel communal, a participé aux ateliers de construction de ce plan ?

M. le Maire

Absolument. La Ville de La Garenne a participé, comme toutes les communes de la Métropole. Je dois avouer, et vous faites bien de le dire, qu'un des éléments que je demande de corriger, en particulier le flux... Le nombre de logements à construire par an, j'ai dit que c'était une erreur de plume, mais en réalité, nous avons une part de responsabilité parce que nous avons fourni certains documents qui mettaient en avant la construction que nous avions pu fournir la fameuse année de référence, d'autres documents donnant d'autres renseignements. La Métropole a pris celui qui nous était le plus défavorable. La question a déjà été évoquée auprès du secrétaire général de la Métropole ainsi que du président. Ils ont compris qu'il y avait eu une ambiguïté dans notre communication.

A votre question, nous avons évidemment été associés.

M. Conway

La deuxième question, je n'ai pas bien compris le rapport entre « il est essentiel que le plan prévoit, lors de son évaluation au fil de l'eau, de réviser l'objectif à la baisse dès lors que le seuil des 32 000 habitants sera dépassé ».

Pouvez-vous expliquer ?

M. Maire

C'est assez simple. Fixer un objectif de construction de logements qui ne tienne pas compte de l'occupation du sol et de la densité, c'est absurde. Je vous donne un chiffre au hasard. Dire qu'il faut construire 190 logements par an, c'est une chose, mais combien de temps et jusqu'à quel seuil ? Arrivé à un certain seuil, ce chiffre sera-t-il revu à la baisse ? On peut l'imaginer, parce que nous avons de l'espace contraint, nous sommes dans une zone dense, nous ne sommes pas dans la Métropole non dense.

Prenons l'exemple de la ville de Gennevilliers qui est très peu dense parce qu'ils ont beaucoup d'espaces qui ne sont pas construits. Nous, nous avons peu d'espaces non construits. La ville de La Garenne, comme la ville de Courbevoie et ses voisines, est une ville déjà dense. Nous pensons qu'il faut revoir nos objectifs de flux en fonction du stock.

D'autres questions ?

M. Conway

J'aurai des commentaires. Pour l'instant, c'était des questions.

M. Duclos

C'est un premier commentaire. Je voulais signaler que beaucoup de monde a voté ce texte, quels que soient les aléas et les éventuelles erreurs. Ce texte a été adopté à une grande majorité du Conseil de la Métropole ; j'ai noté qu'il n'y a eu que 22 abstentions. J'en conclus donc que le constat dans ce document, qui est un bon constat, est partagé par tous. Je ne peux qu'être surpris que ce texte soit remis en cause ce soir.

Le débat tourne sur les 300 logements à construire par an sur une période de 6 ans, de 2019 à 2025. 300 logements au lieu de, comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Maire, 190 logements prévus dans le PLH. Le PLH de La Garenne-Colombes ne prend pas en compte les terrains constructibles libérés par PSA. Sur ces terrains, 110 logements, cela fait 3 500 m² de surface par an à construire ; 20 000 m² au total, ce n'est pas grand-chose par rapport aux 159 000 m² de bureaux prévus que l'on pourrait réduire.

De même que nous avons voté contre le projet présenté ici au Conseil municipal du 28 juin, nous voterons contre le projet de texte présenté ce soir.

M. le Maire

Aviez-vous voté le PLH ? Je ne me souviens plus.

M. Duclos

Je pense que j'avais voté le PLH.

M. le Maire

Le PMHH se doit d'être compatible avec le PLH. Ce que je demande aujourd'hui, ce n'est pas de remettre en cause le texte. Je fais comme tous les maires de la Métropole, je demande que des corrections soient apportées sans remettre en cause – la preuve, je vous propose de voter pour avec des réserves. Pourquoi ? Il faut que le PMHH soit compatible avec le PLH. Aujourd'hui, le PLH de La Garenne, par exemple, fixe un objectif de l'ordre de 30 000 habitants. Dans cette affaire, je vous demande d'être au contraire rigoureux et de faire en sorte que le texte final, qui fait l'objet de corrections multiples, soit compatible avec notre PLH. Ce n'est que cela. Il n'y a pas du tout de remise en cause.

Madame Courty.

Mme Courty

La lecture du document des libérations a été surprenante sur la posture, qui est hostile et défensive sur le document, même s'il est présenté ce soir avec un vote favorable. Effectivement, le PLH, en 2016, a représenté un travail important. Je me souviens d'une commission qui avait été véritablement passionnante. Le PMHH pose des enjeux essentiels auxquels je trouve qu'il est regrettable que la Ville n'attache aucune importance et réduise le débat à la seule question du nombre de logements et d'hébergements à réaliser sur la commune.

Le document, dans son volet diagnostic notamment, pose quand même des problématiques majeures en termes de précarité existante sur le territoire, d'inégalité grave, et le terme de déséquilibre ne me choque pas, même s'il semble vous poser un problème, en termes

d'innovation et d'émulation sur des pratiques habitat innovantes auxquelles il attache une interrogation. Je pense que réduire aujourd'hui la délibération au nombre de logements et à l'incompatibilité en termes de nombre de (*inaudible**) sur les deux documents respectifs me semble réducteur. On doit pouvoir débattre ce soir sur la place de La Garenne dans la Métropole et ne pas appréhender La Garenne comme un territoire isolé, mais comme son rôle, sa place dans le territoire et dynamique de territoire.

Par ailleurs, il est dit dans le document de délibération que le PMHH se limite à une approche prescriptive quantitative. Je trouve cela faux. Quand on le lit dans le détail, il y a un effort de vision d'ensemble. La Garenne-Colombes adopte ici une attention exceptionnelle sur la demande de production de logement et d'hébergement social. A un moment, il me semble qu'une analyse biaisée est faite. Si l'on produit le nombre de logement social demandé pour un public en tension sociale, il va falloir le financer avec une production de logements de première gamme avec des populations à revenu élevé, ce qui pose un risque de polarité entre deux populations et un blocage à cause des classes moyennes dans la ville. Or, je trouve que l'attractivité d'une ville pour les classes moyennes, c'est avant tout le prix au mètre carré dans le parc privé, et cela ne se situe pas seulement sur la construction neuve.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Conway.

M. Conway

La MGP regroupe 131 communes, a été créée début 2016 et doit permettre d'augmenter l'attractivité de la Métropole tout en réduisant les inégalités sociales et spatiales qui la caractérisent aujourd'hui. Vous dites que vous ne remettez pas en cause cet objectif, mais dans le rapport, vous mettez entre guillemets des équilibres, etc., et vous contestez quelque part la nécessité de corriger cela. Dans l'introduction : « par le déséquilibre important en matière de logement et d'emploi, des inégalités des situations sociales marquées entre les territoires, une tension générale sur les différents marchés du logement. La loi NOTRe a doté la Métropole du Grand Paris de la compétence en matière de politique locale de l'habitat. Ce PLH doit être adopté au plus tard le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans ».

Vous avez souligné dans le rapport l'important effort qui consiste, pour la MGP, à être en mesure ce soir d'adopter ce plan pratiquement moins de 2 ans après sa création, mais vous passez sous silence la méthode de travail basée sur une approche collaborative. Vous regrettez la rapidité. J'ai noté un souci particulier de travailler avec l'ensemble des communes, sur la base d'un questionnaire auquel la commune a répondu, d'ateliers auxquels la commune a participé. Il y avait une plateforme collaborative en ligne. Quand tout cela est arrivé à la séance du Conseil de la MGP le 28 juin, cela a été présenté et débattu. Comme l'a souligné mon collègue Pierre Duclos, une grosse majorité des personnes a approuvé ce rapport. Pour être précis, il y avait une unanimité des suffrages exprimés et 22 abstentions. J'ai noté, parmi les participations ou les délégations de vote, Monsieur Juvin, que vous aviez voté pour. Quand vous parliez d'être cohérent avec le PLH ou d'être cohérent dans votre analyse, on peut noter dans ce cas au moins un bémol par rapport à l'expression de votre vote et votre projet de délibération ce soir. L'avis est réputé favorable après 2 mois. Il y aura une nouvelle délibération, puis l'adoption formelle de ce plan à la fin de l'année.

Par rapport à cette démarche participative, comment cela s'est passé pour le Conseil municipal ce soir ? Il y a eu un débat au Conseil municipal du 28 juin et le 5 juillet à propos des terrains PSA. A aucun moment vous n'avez fait référence au fait qu'il y avait une demande du PMHH d'avoir 300 logements au lieu de 190. Vous avez, par ailleurs, transmis ce rapport que vous avez reçu de la MGP le 24 août, au niveau du Conseil municipal le 5 octobre, donc environ un mois et demi après l'avoir reçu, en nous demandant de nous prononcer sous 5 jours sur un rapport qui fait près de 500 pages. Ce soir, on ne peut mesurer que l'écart entre la pratique de la MGP et celle que vous avez ce soir vis-à-vis de vos conseillers municipaux.

M. le Maire

C'est tout ? D'autres remarques ?

M. Conway

Au moment du vote, on expliquera nos votes.

M. le Maire

Allez-y.

M. Conway

Nous sommes demandeurs d'un vote point par point sur les différentes réserves. Nous ne voulons pas un vote global.

M. le Maire

Vous voulez voter séparément sur les différentes réserves ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Si vous voulez, ce sera intéressant.

Je vais essayer de répondre à vos questions qui sont assez diverses. Tout d'abord, que les choses soient claires, si les conseillers métropolitains ont globalement adopté le texte, c'est que nous considérons que le texte est important et que personne ici n'a le monopole du cœur en matière de construction. La question est : est-ce que ce texte très général sur la Métropole s'adapte facilement à chacune des villes ? La réponse est non. Le texte est globalement intéressant, mais spécifiquement, presque chaque ville demande des adaptations. Ce que nous faisons donc n'a rien de scandaleux. Nous défendons les intérêts des Garennois dans un grand tout métropolitain qui est une lessiveuse à prendre les décisions. La Ville de La Garenne n'est pas majoritaire à la Métropole, je pense que vous l'avez remarqué. Cela

signifie donc que notre position est raisonnable, parce que nous ne nous sommes pas opposés et nous avons voté pour le PMHH, son principe et son texte, à condition que celui-ci puisse être discuté, ce qui allait être le cas dans les communes, ce que nous faisons aujourd'hui. Une fois qu'il arrive devant les communes, il est logique que les communes disent : « là, je ne suis pas d'accord, là, je suis d'accord ». C'est ce que je vous propose simplement de faire. Il n'y a pas d'un côté les bons et les méchants, un bon texte et un mauvais texte. Il y a des bonnes choses dans ce texte et des choses qu'il faut corriger.

Je vous propose de donner un avis favorable en disant que, sur ces quelques points, nous pensons qu'il faut les changer. Je vous ai tous connus plus subtiles dans votre approche. Vous êtes contre ou pour, mais c'est plus complexe. Vous l'avez dit vous-même, sur 500 pages, c'est difficile d'être pour tout ou contre tout. C'est ce que l'on essaie de faire.

Monsieur Duclos, quand vous me dites seulement 22 000 m² à construire, j'entends bien. C'est ce que vous avez dit, je crois.

M. Duclos

Oui.

M. le Maire

Dans le PLH actuel, puisqu'il est toujours valable, à votre avis, combien y a-t-il encore de mètres carrés de logement à construire ?

M. Duclos

Je ne sais pas.

M. le Maire

Allez-y.

M. Duclos

On est sur une base de 190 logements par an dans le PLH actuel.

M. le Maire

Ce que je vous dis, ce n'est pas cela. Vous me dites que 22 000 m², ce n'est pas suffisant, en prenant l'exemple de PSA, puisque c'est de cet ordre. Je vous pose la question, puisque vous dites que ce n'est pas suffisant. À votre avis, la Ville de La Garenne va construire encore combien au titre de son PLH ? 22 000 ?

M. Duclos

J'ai pris 30 m² par logement.

M. le Maire

Lisez le PLH et vous verrez que la Ville de La Garenne s'est engagée à faire construire 100 000 m².

M. Duclos

Sur la durée du PLH.

M. le Maire

Vous faites celui qui découvre. Je vous posais cette question. Quand vous caricaturez – cela ne vous ressemble pas – la position de la Ville en disant « vous n'allez construire que 22 000 m² », vous savez très bien, ou vous venez de le découvrir, que ce n'est pas 22 000 m², mais beaucoup plus. Nous sommes ici entre gens sérieux, on ne peut pas se raconter des histoires comme cela. Sur le PLH, vous vous êtes abstenu. Je pensais que vous aviez voté pour.

Ensuite, nous disons qu'il y a effectivement des déséquilibres. Monsieur Conway, vous me dites – je vous ai noté mot pour mot – que je contestais la nécessité de corriger les déséquilibres.

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Pouvez-vous en citer ?

Lisez-moi la phrase où je conteste cela.

M. Conway

Page 2 : « Cependant, sur ces aspects, les orientations du plan, le PMHH s'inscrit moins dans une démarche d'objectif, dont la situation de référence consisterait en une population cible et des conditions déterminées à atteindre, que dans une logique d'uniformisation motivée par un certain nombre de ce qu'il estime être des déséquilibres (là où le SDRIF, par exemple, parlerait plutôt de polarités) :

- "Déséquilibre" de l'habitat et de l'emploi, qui motive une imputation d'objectifs de construction élevés aux territoires de l'Ouest parisien, sans analyse des capacités de construction correspondantes ;
- "Déséquilibre" de la répartition de l'habitat social, sans que le plan interroge, comme les documents qui le précèdent, les éventuels freins à son développement dans les territoires de l'Ouest qu'il cible le plus ;
- "Déséquilibre" de la répartition des places d'hébergement. »

Vous dites : « C'est là la principale limite du plan, qui témoigne d'un besoin d'approfondissement d'une politique de l'habitat ». Enfin, vous mettez plus loin, sur les logements sociaux : « De même, le PMHH met en évidence l'un de ses paradoxes : si le territoire de Paris se voit attribuer des objectifs de production de logement social à hauteur de son obligation de rattrapage – page 4 –, l'attribution des

objectifs selon le même principe conduirait les communes de Paris Ouest La Défense à être exonérées de toute obligation (hormis éventuellement celles liées aux opérations de politique de la ville), puisque le territoire, pris dans son ensemble, atteint le taux de référence défini par la loi ». Vous essayez, par un tour de passe-passe, d'esquiver le fait que La Garenne-Colombes n'est pas le bon élève dans le territoire POLD.

M. le Maire

Monsieur Conway, dites-moi où je conteste.

M. Conway

Vous êtes critique par rapport à cela.

M. le Maire

Je ne lis toujours pas où l'on conteste la nécessité de corriger des déséquilibres. Je ne l'entends pas. Vous faites comme d'habitude, vous lisez des paragraphes entiers et vous affirmez des choses qui n'y sont pas. Quels déséquilibres je conteste ? Donnez-moi un exemple.

M. Conway

On va en prendre un très concret : le territoire PSA, quand on en a discuté début juillet, sur lequel on avait voté pour parce que c'était un progrès, il y a quand même un débat sur le fait que sur les 255 000 m², vous avez 159 000 m² de bureaux et 49 000 m² de logements. Vous avez un exemple concret de priorités données aux bureaux par rapport au logement, alors que ne se pose pas le problème du foncier. Il peut se poser les problèmes de financement et autres, mais pas le problème du foncier.

M. le Maire

Monsieur Conway, à votre habitude, vous noyez le poisson sous des paroles. Je vais vous poser une question précise. Vous avez dit que nous contestons, nous majorité, la nécessité de corriger des déséquilibres.

M. Conway

Oui.

M. le Maire

S'il vous plaît, soyez précis, un sujet, un verbe, un complément : quels déséquilibres, selon vous, contestons-nous, et où ? Je ne le vois pas.

Cela fait 10 minutes. Vous inventez. Monsieur Conway, répondez. La technique que vous employez est toujours la même. Vous affirmez quelque chose en prétendant que c'est dans un texte, et quand on va voir dans le texte, ce n'est pas dans le texte. C'est votre interprétation du texte, mais ce n'est jamais dans le texte.

S'il vous plaît, où dans le texte nous contestons la nécessité de corriger des déséquilibres ?

M. Conway

Je vais le chercher exactement.

M. le Maire

Je vais donner la parole à M. Dagrás.

C'était tellement évident que M. Conway est obligé de chercher.

M. Dagrás

Je rappelle que nous sommes un Conseil municipal, que nous représentons des gens qui ont voté pour nous avec des convictions ; ce sont des citoyens. Il faut s'interroger sur ce que veulent les Garennois. Aujourd'hui, dans un plan d'urbanisme, que souhaitent les Garennois ? Je pense sincèrement qu'au vu des résultats des dernières élections, ils ont exprimé une gestion raisonnable de l'habitat.

Monsieur Conway, si je peux me permettre, si je regarde la physionomie de votre électorat, puisque vous êtes le représentant de cet électorat, il faut vous rappeler, à un moment, ce que veulent vos électeurs. C'est important.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Dagrás.

Monsieur Conway, avez-vous trouvé ce que vous cherchiez ?

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

Allez-y.

M. Conway

D'abord, par rapport à la remarque de M. Dagrás, je voudrais rappeler, parce qu'on avait eu ce débat dans l'autre mandature sur « est-ce que l'on représente nos électeurs et on doit défendre simplement les Garennois pour les Garennois sur le territoire de La Garenne ». En l'occurrence, ce qui est dans le débat, c'est aussi la solidarité intercommunale qui est portée par ce projet de MGP. Cela me paraît tout à fait de notre responsabilité de prendre en compte l'ensemble. Pour donner un exemple très court, vous avez des Garennois qui vivent et travaillent à La Garenne, vous avez des Garennois qui vivent et travaillent à La Défense ou qui travaillent ailleurs. Vous avez des Garennois qui travaillent à La Défense mais vivent ailleurs. Vous avez tous les cas de figure qui nous obligent, nous personnellement, quand on étudie...

M. le Maire

Des Garennois qui vivent ailleurs, c'est une catégorie que vous avez inventée.

M. Conway

Des Garennois qui travaillent à La Garenne et qui vivent... Ce sont des Garennois qui peuvent apporter du chiffre d'affaires.

Pourquoi serait-il, sous-prétexte que...

M. le Maire

Arrêtez de parler de généralités, répondez à la question précise.

M. Conway

Laissez-moi parler.

Pourquoi le critère discriminant serait d'être électeur ou non à La Garenne ?

M. le Maire

Avez-vous réponse à ma question ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

On va l'avoir. C'est tellement évident que je pensais que vous le sortiriez tout de suite.

M. Conway

Si vous dites que ce que vous avez dit « déséquilibre », c'est positif, on n'a pas la même lecture des guillemets.

M. le Maire

Allez-y.

M. Conway

« En effet, pour une commune comme La Garenne-Colombes, on peut s'interroger sur la valeur d'un objectif de construction neuve qui, compte tenu des dynamiques en cours, dépasse largement le stock de constructibilité potentielle, tandis que sur le plan du logement social, l'économie des projets ne se trouve pas toujours, et de moins en moins au fur et à mesure que le stock s'épuise, renchérissant d'autant plus les parcelles mutables », par exemple.

M. le Maire

Je vous repose la question. Vous avez dit ici, dans le Conseil municipal, de manière docte : Monsieur le Maire, vous contestez la nécessité de corriger les déséquilibres. Dites-moi – vous ne l'avez toujours pas dit – quels déséquilibres je conteste. De quels déséquilibres parlez-vous, que soi-disant je contesterais vouloir corriger ?

M. Conway

D'accord.

Quand vous dites « déséquilibre de la répartition de l'habitat social ». Je prends celui-là.

M. le Maire

D'accord.

M. Conway

Et vous dites que lors de l'élaboration, on doit considérer La Garenne au sein du POLD et non pas faire la correction de logements sociaux. Vous dites que l'objectif de logement social n'est pas en ligne avec ce qui est fixé pour Paris. C'est la référence que vous avez prise.

M. le Maire

D'accord, très bien.

M. Conway

D'autre part, juste une chose...

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

M. Conway

Je n'ai pas dit que vous êtes contre d'une manière générale, puisque vous avez voté pour.

M. le Maire

Vous progressez, c'est bien.

M. Conway

Vous n'étiez pas présent à la séance, mais vous avez délégué, et je présume que vous avez voté pour.

M. le Maire

On fixe des objectifs à Paris en totalité. On fixe à La Garenne-Colombes, à Bois-Colombes, à Courbevoie, à Nanterre, des objectifs seuls. Si l'on prenait une surface identique à Paris, c'est-à-dire le territoire POLD, nous y sommes. Ce que nous contestons... Il y a une véritable inégalité de traitement des communes. Il faut la corriger. Il faut que les objectifs de logements sociaux soient donnés à des territoires qui soient au moins aussi grands. Paris, c'est 3 millions d'habitants. Le territoire POLD, ce n'est que 500 000 habitants. Même cela, nous n'obtenons pas que l'État calcule le pourcentage de production de logements sociaux à l'échelon de 500 000. Il y a réellement un déséquilibre. Je veux absolument que ce déséquilibre de traitement soit comblé entre les collectivités territoriales.

Monsieur Duclos, pour que je sois certain, vous voudriez que l'on inscrive 300 plutôt que 190 en production annuelle ?

M. Duclos

Oui.

M. le Maire

Vous souhaitez donc que l'on produise 300 logements tous les ans ?

M. Duclos

Je demande 300 logements par an sur 6 ans avec une révision du PLH.

M. le Maire

C'est très clair. Vous avez le mérite d'une clarté parfaite.

Nous considérons que ces 300 sont trop importants pour la Ville de La Garenne et que nous ne sommes pas capables de les accueillir, mais chacun a sa vision de la densité.

Nous allons donc passer au vote, mais un vote séparé à la demande de M. Conway.

M. Conway

Merci.

M. le Maire

Je vous propose d'émettre un avis favorable sur le projet de PMHH assorti des réserves suivantes... On va peut-être d'abord valider chacune des réserves, puis il y aura le vote final.

Que l'objectif de construction attribué à La Garenne-Colombes soit corrigé pour tenir compte de l'objectif fixé du PLH de 190 logements par an.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30.

Effectivement, c'est une différence entre nous.

Demande que l'objectif de construction affecté à La Garenne-Colombes soit limité dans le temps pour tenir compte de ce que, compte tenu du rythme actuel, l'objectif d'une densification de 15 % des espaces d'habitation par rapport à leur valeur de 2011 sera en tout état de cause atteint dans les quelques années à venir. Il s'agit de limiter dans le temps l'objectif de construction.

Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? 30.

Demande que les outils de suivi d'évaluation intègrent une analyse de la disponibilité des terrains constructibles, la mutabilité, le potentiel, la densité, etc., les capacités des territoires qui les concernent, qu'il s'agisse du volume ou de la nature des logements.

Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 33.

Demande que le plan inscrive ses objectifs de création de places d'hébergement dans une politique publique tenant compte de la structure de la demande, du rôle de l'État dans la gestion des flux migratoires, la capacité réelle des territoires à produire les places que le plan prévoit au regard de ces deux objectifs en logement et en logement social, et demande que l'objectif soit substantiellement réduit pour La Garenne-Colombes en matière d'hébergement.

Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Interpelle le président de la Métropole du Grand Paris sur la capacité juridique des communes de la Métropole à continuer les actions prévues par leur PLH dès lors que le plan métropolitain n'entend pas décliner précisément celles-ci dans son programme d'action. C'est un des sujets que j'avais abordés avec vous.

M. Duclos

On ne comprend pas.

M. le Maire

C'est assez simple pourtant. Il n'y a pas un sujet, un verbe, un complément, mais presque.

Cela signifie que, d'un côté, on retire la capacité juridique aux communes à faire de l'aménagement, puisque ce n'est plus nous, et en même temps, on dit aux communes qu'il faut faire de l'aménagement. C'est très subtil. C'est l'État.

On va voter là-dessus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Maintenant, avec tous les items que vous avez votés – vous avez compris qu'ils avaient tous été votés –, je vous demande si vous donnez un avis favorable à l'article 1 et l'article 7.

M. Conway

Nous votons favorablement pour le rapport de la MGP en l'état.

M. le Maire

Très bien, mais ce n'est pas la question posée.

M. Conway

Je vous donne ma réponse.

M. le Maire

Je vous propose de voter sur ce que vous avez sous les yeux. C'est suffisamment complexe.

M. Conway

Nous ne participerons pas à ce vote.

M. le Maire

Courage, fuyons, vous avez raison.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 33. Merci.

J'ai été content de porter cette délibération.

Le débat sur la restauration scolaire, Madame Fommarty, ce sera également très serein. Je vous en prie, vous avez la parole.

Le budget, on y viendra après, puisque M. Ballin est là jusqu'à la fin de la séance.

Allez-y, Madame Fommarty.

VI - Divers

Débat sur la restauration scolaire municipale

Mme Fommarty

Bonsoir à tous.

Le marché de la restauration scolaire est à échéance au 26 octobre, donc dans quelques semaines. Dès le 29 octobre, un nouveau prestataire, ou le prestataire sortant s'il est reconduit, prendra en charge les repas de nos enfants. Le marché a été publié début juillet, deux sociétés ont répondu : Elior et Sogeres.

Dans ce marché, nous avons demandé, dans le cahier des charges, que les deux sociétés, en anticipation avec la loi Egalim qui vient d'être votée, mais dont on avait déjà entendu parler du contenu au printemps, nous fassent 3 types de propositions de menu : une proposition avec 20 % de bio, une proposition avec 40 % de bio et une proposition avec 60 % de bio. Dans la loi Egalim, il est prévu que, pour 2022, les cantines scolaires devront avoir une obligation de servir 50 % de produits responsables, dont 20 % de bio, les 30 autres étant des produits en circuit court, donc avec peu de transport, ou de l'agriculture raisonnée, c'est-à-dire des gens qui utilisent des techniques bios, mais pas forcément la labellisation bio, car les parcelles à côté ne sont pas forcément bios.

À ce marché s'ajoutaient des compléments, avec le développement durable et un volet sur le gaspillage alimentaire. Depuis le début de l'année 2018, ma collègue Geneviève Gaillabaud a fait un travail dans les écoles de préparation à cette mise en place d'un antigaspillage alimentaire en faisant plusieurs tests. À partir de cette semaine, nous avons commencé à mettre en place des tables de tri avec ensuite de la méthanisation. C'est la commune qui met cela en place avec le service de développement durable. Nous avons aussi demandé un chiffrage par rapport à des barquettes écologiques, en supprimant le plastique, et une modification des couverts et des assiettes.

L'autre volet est de potentiellement changer le service des cantines en mettant les entrées sur une table de self-service, donc avec un aménagement.

Pour le moment, ces tranches conditionnelles sont un peu décalées dans le temps parce que les réponses que l'on a eues nous ont paru chères ou techniquement complexes pour qu'elles puissent être mises en œuvre dès la mise en place du marché, c'est-à-dire le 29 octobre. Si l'on veut faire des zones de self-service, il faut un aménagement avec un apport d'eau et d'électricité pour que ces flots soient réfrigérés, car il y aura des crudités dedans.

Les offres que nous avons reçues ont été étudiées par les services de l'administration. Je remercie Mme Marquis qui a fait un gros travail dessus. Nous nous sommes adjoint les services d'une diététicienne indépendante, Mme Tempo*, qui a pu nous donner des conseils par rapport à la loi actuelle des marchés et qui a étudié les menus pour voir si les propositions bios étaient compatibles avec cela.

Une fois ces offres étudiées, nous avons réuni une première fois une commission commune entre les Affaires scolaires et le Développement durable, Voirie. Les commissions étaient coprésidées par M. Dransart et moi-même, et Geneviève Gaillabaud était là aussi parce qu'elle travaille beaucoup sur le développement durable. À cette commission, nous avons un certain nombre de participants. Nous avons étudié les propositions et nous nous sommes attachés à voir quel était l'intérêt de prendre 40 %, voire 60 %, de bio ou rester, comme la loi actuelle le préconise, à 20 % de bio, avec 50 % de produits écoresponsables, puisqu'avec le marché sortant, nous sommes déjà dans les clous.

Après cette première commission qui a soulevé un certain nombre de questions, en particulier sur les œufs bios et le plastique, nous avons fait une période de négociation car il s'agit d'un MAPA. Les négociations ont permis des réponses à des questions avec la fourniture des

fiches de produits, et une négociation sur le prix. Nous avons eu une deuxième commission, avec les commissions Affaires scolaires et Développement durable, Voirie réunies. Nous avons vu les réponses apportées. Ce qui nous semble un bon choix est d'évoluer vers le 40 % de bio tout de suite. Pour la suite, on verra.

Mme Tempo* a étudié les différentes préparations des composantes bios, pour voir si elles portaient sur des choses plus ou moins valables, en particulier si le plat protidique était (*inaudible**), ce qui est le gage d'une meilleure qualité que si c'est vraiment la salade verte ou le pain. Pour le reste, le 0 plastique est un peu différé, car les barquettes proposées actuellement sont en cellulose. Elles sont en général recouvertes d'un très fin film plastique. C'est moins qu'avant, mais cela reste ainsi. Les colles utilisées contiennent des phtalates qui, écologiquement, ne sont pas tout à fait blancs.

À la suite de cette commission, nous avons quelques jours avant ce Conseil municipal qui va permettre de vous exposer cela. Il n'y aura pas de vote car un MAPA ne demande pas de vote. C'est une décision du Maire. M. Juvin et moi-même avons souhaité parler devant le Conseil municipal de ces modifications du marché alimentaire car ce sera un grand pas vers la composante bio, en passant à 40 %, et vers le gaspillage alimentaire. Les tables de tri vont nous permettre de peser et de voir ce qui est plus gâché et moins gâché.

Nous avons aussi fait le choix de passer les maternelles à 4 composantes alors qu'elles étaient traditionnellement à 5 composantes. On s'est rendu compte que, suite aux tests réalisés au printemps dernier, les enfants avaient largement trop à manger. Ce seront 4 composantes améliorées, car on maintient un apport calcique important dans un des plats, soit du fromage dans la salade, soit dans un laitage.

Les dernières négociations qui ont été faites ont permis de gagner en prix. En particulier, la société Sogeres a accepté de baisser légèrement le prix du goûter qui était en augmentation notable, mais cette augmentation n'était pas le fruit du hasard, puisqu'on avait demandé des goûters plus qualitatifs. Maintenant, il y aura dans les goûters des fruits et des laitages à chaque fois, en plus de la base pain ou éventuellement viennoiserie. C'était un goûter plus qualitatif et un peu plus quantitatif, donc le prix avait augmenté.

La société Elior nous a proposé une baisse de prix, mais en contrepartie, la cuisine centrale qui devait fournir le repas, qui est à Rueil-Malmaison, pas très loin, serait déplacée sur Corbeil-Essonnes. Cela voudrait dire que nous serions livrés par 12 camions diesel qui viendraient quotidiennement de Corbeil-Essonnes, probablement très tôt quand on voit les embouteillages en région parisienne le matin. Cela pose le problème du réassortiment quand on aura plus d'enfants que prévu sur le chiffre de base qui mangeront à la cantine.

La société Elior, par rapport à la valeur technique, a eu un total de 33,50 sur 60 points, la société Sogeres de 43,50. En valeur économique, Elior a 30,57 points sur un total de 40, et la société Sogeres a 40. Au total, Elior a 64,7 points, Sogeres 83,50. Nous nous orienterons donc vers cette société qui est la société sortante.

Je pense que j'ai fait le tour de la question.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à Mme Fommarty ?

Comme Mme Fommarty vous l'a dit, nous n'étions pas obligés de passer par un Conseil municipal. On pouvait se contenter des réunions de commission que nous avons faites, de travail et de concertation, mais j'ai souhaité, avec Anne, un débat au sein du Conseil municipal.

Je vous en prie Madame.

Mme Courty

En remarque préliminaire, nous avons apprécié l'organisation des séances de travail en commission lors de la préparation de la négociation de l'appel d'offres. C'est agréable de ne plus découvrir des projets, ou en tout cas des choses toutes ficelées, en Conseil municipal. Cela a permis un travail de réflexion collective et cela nous semble une méthode beaucoup plus efficace, puisque participative, même si l'on peut encore s'améliorer. Des rencontres en phase de réflexion, en amont de la préparation du cahier des charges, peuvent également être utiles.

Cependant, nous avons plusieurs remarques et des critiques. On nous reproche souvent notre regard critique, mais c'est tout l'intérêt de l'exercice que de challenger les appels d'offres, puisque la commande publique est quelque chose d'important. J'espère que vous apprécierez ces remarques, puisque vous nous reprochez d'être bien souvent trop critiques.

Sur l'effort volontariste et la démarche volontariste de la Ville sur le bio, c'est une bonne chose, mais la recherche de qualité d'alimentation ne doit pas s'arrêter à l'alimentation bio. Le bio n'est pas la panacée aujourd'hui. Les producteurs bios sont les premiers aujourd'hui à se plaindre de l'engouement et de la forte demande de bio qui ne leur bénéficie pas et qui va à des filières biologiques étrangères qui n'ont pas forcément la même rigueur.

D'une part, l'intérêt croissant des bios pour les cantines s'inscrit dans le cadre de la loi Egalim qui fait suite aux États généraux Agriculture et Alimentation. Il me semble que c'est important d'attacher une attention particulière aux conditions de l'agriculture française et de sa conversion à des pratiques d'agroécologie qui dépassent largement l'enjeu de l'agriculture écologique. C'est ce qui s'appelle avoir une démarche de développement durable, et le développement durable, ce n'est pas que s'intéresser à l'approche environnementale.

Nous avons également un regret dans le travail de cahier des charges qu'il y ait eu une observation uniquement du texte de la loi Egalim tel que le texte a été voté – ce texte est reconnu comme déceptif par beaucoup d'acteurs, de politiques et de professionnels – et que l'on n'ait pas pris l'occasion de regarder, pour le cahier des charges de La Garenne, tous les débats qui ont eu lieu autour de la loi Egalim, toutes les propositions d'amendement autour de la loi Egalim. On est passé à l'Assemblée nationale et au Sénat sur l'amendement sur le 0

plastique de conditionnements et barquettes dans les cantines. Les débats ont été très riches et auraient pu inspirer le cahier des charges, au-delà du texte tel qu'il a été voté.

Je regrette que vous n'ayez pas fait part de toutes les discussions qui ont pu avoir lieu en commission sur nos demandes et l'intérêt d'étudier une option végétarienne ou l'option sans viande, comme la diététicienne en a parlé. Une grande déception, puisque c'est un travail qui aurait pu être engagé au début de la phase de rédaction, d'autant plus que les premiers échanges que nous avons eus sur le sujet, Madame Fommarty, datent de la rentrée 2017, en commission des Affaires scolaires. Le sujet a été exprimé et posé sur la table bien en amont de la préparation de ce cahier des charges.

Pourquoi l'option végétarienne ? Un amendement qui vient d'être voté rend obligatoire l'expérimentation sur 2 ans. Certes, on peut encore se cacher derrière le petit doigt de la loi en disant que cela ne s'applique qu'aux cantines qui proposent 2 menus, donc La Garenne en est exemptée. Cependant, l'initiative montre bien qu'il y a un intérêt très sérieux à prendre sur cette option. Je ne comprends pas qu'elle soit écartée d'un revers de la main parce que quand on a une alternative qui offre 3 bénéfices, à la fois environnementaux parce qu'ils relèvent de l'école, d'apprendre aux enfants qui sont de futurs adultes le bien manger dans leur vie d'adulte, et cela passe aussi par la réduction de la viande. Cela ne me paraît pas une aberration. Elle offre aussi des bénéfices nutritionnels, parce qu'on sait aujourd'hui, dans les différentes études épidémiologiques, que la population française, aussi bien adulte qu'enfant, est en surconsommation de protéines. Qu'un prestataire dise que c'est compliqué de compenser la protéine animale en protéine végétale... Beaucoup de travaux ont été faits, et on sait parfaitement comment compenser en protéine végétale la protéine animale. Cette alternative offre un bénéfice sociétal certain car il permet de répondre aux considérations confessionnelles des habitants. Toutes les villes qui l'ont expérimentée ont des retours plus que favorables. Il serait intéressant de consulter notre ville voisine, Colombes, puisqu'elle le met en œuvre.

Comme l'appel d'offres va passer sans, mais qu'il est question qu'il soit révisé l'année prochaine, je pense que ce serait intéressant, puisque cette question a été posée à la rentrée dernière et que les associations de parents d'élèves étaient favorables à ce que cette option soit étudiée, que l'on prenne le temps de travailler avec les associations de parents d'élèves pour véritablement étudier si l'option sans viande répond à un besoin, auquel cas je pense qu'elle doit sérieusement être étudiée.

Par ailleurs, à propos des grands sujets sociétaux et environnementaux qui ont été posés dans le cadre de la loi Egalim, quelques points auraient été symboliquement intéressants à introduire : la proscription de tout ce qui est élevage en batterie et l'attachement que l'on peut avoir au bien-être animal. Comme on a été volontariste sur le bio, on aurait pu être volontariste sur les emballages et les conditionnements plastiques, puisqu'au-delà des enjeux environnementaux, on est sur des enjeux sanitaires.

En conclusion, la commande publique est un levier majeur de transformation. Elle doit avoir valeur d'exemplarité, elle doit pousser à l'innovation environnementale mais favoriser les pratiques vertueuses des professionnels. Or parfois, l'attitude de la Ville a trop tendance à se plier sous les contraintes techniques du délégataire plutôt que de travailler avec lui à des évolutions favorables.

M. le Maire

Merci, Madame.

Je vous en prie, Monsieur Campion.

M. Campion

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues.

En France, un enfant sur deux mange à la cantine et plus de 60 % des élèves du primaire la fréquentent. Le temps de la restauration est aussi un temps éducatif, essentiel pour apprendre à vivre ensemble, mais également pour sensibiliser les enfants à la nutrition, à l'hygiène, au respect des animaux et au développement durable. C'est un lieu de découverte culinaire et d'activités ludiques. L'implication du personnel et des parents est également un enjeu essentiel.

Cependant, 86 % des parents d'élèves sont favorables à l'augmentation du bio dans la cantine, comme le relève une enquête d'Agir pour l'environnement. Selon les résultats d'une enquête BVA d'avril 2018, 51 % des parents sont également pour des alternatives végétariennes au moins une fois par semaine à la cantine. De plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer la surconsommation de viande, notamment chez les plus petits. Le sondage local effectué par notre groupe Orphée* montre les mêmes tendances à La Garenne-Colombes. Le déjeuner couvre environ 40 % des besoins journaliers d'une personne et représente pour beaucoup d'enfants le repas principal de la journée, d'où son importance pour la santé. Le gaspillage alimentaire est moralement inacceptable et, de manière pragmatique et évidente, en jetant moins, nous économiserons de quoi acheter des aliments de meilleure qualité.

Nous sommes heureux que ces sujets, que nous ne cessons de défendre en Conseil municipal, aient trouvé un écho favorable auprès de la majorité. Nous nous félicitons aussi de la méthode à la fois sur le fond et sur la forme. Le cahier des charges a pris en compte la grande majorité des enjeux du développement durable au long du cycle de vie des aliments, et pas seulement le bio, mais aussi la qualité nutritive et gustative, le gaspillage alimentaire, les déchets, la nature et l'origine de l'approvisionnement. La création d'une commission *ad hoc* a permis des échanges intéressants. Il est évident que cette initiative sera renouvelée pour la nourriture des crèches ainsi que celle du restaurant des employés de la mairie.

L'expertise d'une nutritionniste extérieure est une initiative constructive. Dans une perspective plus large, la participation de la commune à des centrales d'achat du type Sivu Coquelicot de la ville de Colombes et de Clichy est à étudier. Cette nutritionniste en fait partie.

Sur le choix de l'offre de restauration scolaire, il y a 3 options possibles, comme cela a été décrit, avec 20 %, 40 % et 60 % en nombre de produits bio. L'offre à 60 % a pour spécificité de concentrer le nom bio quasiment uniquement sur des viandes, avec pour celles-ci un

choix exigent du label rouge. Cette proposition, assez originale, a pour conséquence de minimiser le surcoût tout en conservant la pertinence écologique. À périmètre constant, le passage de 40 % à 60 % de bio coûte environ 60 000 €, soit moins de 4 %. Si l'on considère un coût complet d'environ 10 € – je cite M. Hervo que j'ai écouté attentivement – l'option la mieux disante génère un surcoût global de moins de 2 % par rapport à l'option cible de 40 %. Il nous semble que nos enfants méritent l'option à 60 % avec un effort financier très modéré et que nous recommandons fortement.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ? Non ? Merci infiniment.

Madame Fommarty, je vous félicite pour le travail qui a été fait. Nous augmentons d'une manière très significative la part de bio dans les repas. Il n'y a pas d'effort financier qui sera demandé aux parents ; ce sera neutre pour eux.

Effectivement, il y a une course à l'échalote parce que beaucoup de gens considéraient que ce n'était pas suffisant sur des arguments pseudoscientifiques. Il y a beaucoup d'études en cours. La plus grande cohorte de l'INSERM, NutriNet-Santé, montre toute la difficulté à tirer des conséquences.

Je veux rappeler que l'une des questions qui se posent chez les enfants, c'est l'insuffisance et le déséquilibre d'apports caloriques. Les enfants ne mangent pas suffisamment de fruits et légumes ni de protéines animales. Il y a une vraie difficulté en matière de croissance. On peut se raconter des histoires et lire des articles de grande presse en prétendant que la viande de bœuf est dangereuse, mais aujourd'hui, le vrai sujet est que l'on a des cas de dénutrition chez les enfants.

Sur le végétarien, il ne faut pas raconter des histoires. J'ai le titre de la loi Egalim, qui est un monument de communication par certains côtés. Quand vous lisez le texte de l'article 235.6 sur le menu végétarien, en réalité, vous y comprenez ce que vous voulez. C'est tout sauf de la loi qui est de la loi lisible. Les maires qui doivent adapter et appliquer la loi, nous n'en pouvons plus de ces lois qui sont bavardes. Je vous lis l'article et vous verrez où est la difficulté. « A titre expérimental », on ne sait pas si c'est obligatoire. On ne sait pas qui décide. « Au plus tard un an après la communication de la loi pour l'équilibre, les services, les gestionnaires publics ou privés des services de restauration collective scolaire sont tenus de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien. Ce menu peut être composé de protéines animales ou végétales ». A titre expérimental, je ne sais pas si c'est nous qui décidons, si nous devons le faire ou si l'on va nous proposer une expérimentation.

Ensuite, l'article 25 : « Au plus tard le 1^{er} septembre 2019 – pas de chance, c'est déjà passé –, le gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant par catégorie et taille d'établissement les impacts budgétaires de tout cela ». On vote une loi et on dit qu'il va falloir regarder les impacts budgétaires. Le gouvernement est très sympathique. Le Parlement est composé manifestement de gens qui ne savent pas faire la loi, qui n'ont aucune expérience des collectivités territoriales et qui disent aux collectivités territoriales : mettez du végétarien. Très curieusement, dans le texte, nulle part l'État ne se fixe à lui-même la même obligation. L'État dit : à titre expérimental, donc on ne sait pas comment cela se passe, les établissements scolaires, c'est-à-dire qui ne dépendent pas de lui par définition, sont tenus de faire du végétarien. C'est habilement retiré de l'article qui s'applique à tous les établissements de restauration qui dépendent éventuellement des services de l'État. L'État, c'est « je m'exonère des obligations que je fixe aux autres ». Tout cela commence à...

Il ne faut pas se faire d'illusion, ce n'est pas le cas à La Garenne-Colombes, mais un certain nombre de villes sont aussi passées au végétarien pour des raisons qui ne sont pas avouables médiatiquement, qui sont liées à des demandes de communautarisation. Certains ne veulent pas passer à de la viande qui répond à certains critères religieux, donc on habille cela de menus végétariens. Ne soyez pas naïfs. On voit bien que, dans ce sujet, on noie, sous des aspects à la fois environnementaux et de santé, des sujets qui, parfois, ne le sont pas.

La position que nous prenons est une position intelligente. On multiplie par deux le bio. Le 0 plastique, j'entends bien, mais je vous rappelle que la loi Egalim, Madame Courty, dispose que c'est au plus tard le 1^{er} janvier 2025 qu'il est mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service plastique. C'est le vrai sujet, hormis les bouteilles d'eau. Aujourd'hui, si vous n'utilisez pas de plastique, il faut faire tenir la viande au fond de la barquette. Comment fait-on ? On la colle avec des phtalates. Je veux bien le monde parfait où l'on dit qu'il n'y a plus de plastiques, en 2025, pas maintenant, mais la viande aux phtalates... Je pense que, dans cette salle, personne ne peut s'exonérer, dans sa propre activité privée, d'aliments sous plastique. Tout le monde ici. Il y a dans ces débats une part d'hypocrisie qui consiste à exiger de la collectivité ce qu'on n'exige pas pour soi-même à son domicile. Je vous ai dit ce que j'en pensais. Je trouve que l'effort qui est réalisé est absolument considérable et de très bonne qualité. S'il faut s'améliorer, on continuera à s'améliorer, mais soyons déjà fiers de ce que l'on fait.

Il n'y a pas de vote. Je n'ai pas à vous demander de vote, je suis désolé, c'est la loi, mais il fallait que l'on ait un échange.

Monsieur Champion.

M. Champion

À votre avis, combien y a-t-il eu de repas végétariens à La Garenne-Colombes au mois d'octobre ?

M. le Maire

Je n'en ai aucune idée.

M. Champion

Il y a pratiquement un repas végétarien par semaine et deux repas de poissons. C'est dans le journal de la commune.

Ce n'est pas impossible. Je partage certaines de vos remarques sur les imprécisions de la loi. Les protéines végétales et animales, cela paraît difficile... Il y a d'autres petites coquilles. Cependant, on fera remarquer que les 60 000 €, puisque je reprends la phrase de

M. Hervo en comparant ce qui est comparable, c'est une dépense relativement faible. Autant on s'est félicité du travail très complet... Vous ne pouvez pas vous plaindre de notre remarque. Peut-être pas cette année, mais il faut bien réfléchir à cela : 50 000 €, on en dépense pour des horodateurs et d'autres choses. C'est pour nos enfants une dépense essentielle.

M. Maire

Si on le propose, c'est qu'on pense que c'est essentiel comme vous, mais vous êtes un scientifique, Monsieur Champion. Vous savez très bien que l'on utilise la science pour lui faire dire n'importe quoi. Quand j'entends des gens très sérieux qui disent que beaucoup d'études ont montré... La viande rouge, puisqu'on parle de viande rouge...

M. Conway

La viande label rouge.

M. le Maire

Non, la viande rouge, la viande de bœuf. Il a été montré qu'il y avait une relation entre la surconsommation, pas la consommation, et le cancer colorectal. Prenons un exemple précis.

C'est facile de dire qu'il y a beaucoup d'études, Madame Courty.

Que montre l'étude ? Vous voulez qu'on rentre dans le détail ? On peut. Elle montre que la surconsommation de viande rouge augmente le risque de cancer colorectal chez l'adulte à partir d'une consommation de 500 grammes par semaine. C'est de la surconsommation.

Mme Courty

Il n'a jamais été question d'arrêter de manger de la viande mais de faire de la viande moins souvent et de meilleure qualité.

M. le Maire

Très bien.

Quand vous dites que des études montrent, excusez-moi, ce n'est pas cela, la science, parce qu'il y a des études très mal faites et des études qui sont aussi réalisées sous la pression de lobby. Il ne faut pas être dupe.

Aujourd'hui, la viande rouge, c'est 500 grammes par semaine. Il faut y arriver à 500 grammes par semaine ! Vous avez tous un grand appétit, mais vous mangez 500 grammes de viande rouge par semaine ? Pas moi, je n'y arrive pas.

M. Dransart

En un seul repas, moi !

(Rires.)

M. le Maire

Bien sûr. Va te faire dépister.

(Rires.)

Mme Courty

J'aimerais revenir sur la consommation de fruits. Les enfants sont réfractaires, mais il y a des expérimentations dans certaines écoles sur la façon de mieux faire manger des fruits aux enfants. Cela touche aussi les moyens de lutte contre le gaspillage alimentaire. Quand vous présentez une pomme découpée en quartiers et pelée, les enfants mangent des fruits. Je ne sais pas si le prestataire travaille sur le conditionnement des fruits. Quand les fruits sont décortiqués aux enfants, ils les mangent. En tout cas, ce sont des pratiques d'écoles qui visent à améliorer la consommation de fruits par les enfants.

M. le Maire

Vous avez raison, et ce sont des choses très intéressantes.

Vous êtes d'accord, Madame Courty, qu'entre nous, le vrai sujet est aussi la place de la famille. Tout ne repose pas sur nous.

(Mme Courty acquiesce.)

Quand je vois des parents qui sont venus me voir en me disant « on veut du bio », et je vous jure que l'histoire est vraie, et que la semaine suivante, je les croise à Courbevoie au McDonald's, j'ai une vision relative sur l'implication personnelle des gens.

Il ne faut pas être dupe, il faut se fixer des objectifs crédibles. C'est un objectif crédible, ce que nous faisons. On fait progresser les choses à petits pas, mais on les fait vraiment progresser. On passe de 20 à 40 % de bio.

Anne Fommarty a la parole.

Mme Fommarty

J'ai oublié de préciser que le prestataire nous fournira des centrifugeuses pour que l'on récupère des fruits de la cantine qui seront mixés pour faire ce qu'on appelle des smoothies pour proposer aux enfants au moment du goûter. C'est une autre façon de consommer des fruits et de la récupération.

Quand on parle de 40 % de bio, on a aussi du local, de l'agriculture raisonnée, du label rouge, etc. On est déjà à plus de 75 % de produits qui sont considérés, dans la loi Egalim, comme de bonne qualité. Il n'y a pas que les 40 % de produits qui seront estampillés bio. On a 35 % de produits qui sont dans tout ce cercle.

De toute façon, ce sont des tranches conditionnelles, donc on pourra l'activité dès que ce sera plus au point.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway.

M. Conway

On a compris que vous avez plutôt fait le choix du 40 %. Pourquoi ne faites-vous pas le choix du 60 % de bio ?

M. le Maire

Cela vous a été expliqué par Mme Fommarty.

M. Conway

Je n'ai pas compris alors.

M. le Maire

Si.

Le bénéfice des 60 % tel que présenté est un bénéfice extrêmement fractionné, puisque cela aboutit à faire porter le bio sur des éléments...

Mme Fommarty

Qui ne sont pas forcément plus qualitatifs.

Le prestataire que nous avons choisi a déjà, dès 20 % de bio, porté son bio sur le plat protidique. Si c'est pour rajouter du pain ou de la salade verte bio, ce n'est pas forcément un plus.

M. Conway

Ah, bon ?

Mme Fommarty

Oui.

En dehors du bio pur, on a de l'agriculture raisonnée qui est du produit de bonne qualité, écologiquement responsable.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Autain.

M. Autain

Je voulais saluer le travail fait, qui était très important. La cantine est un élément critique qui tourne autour, mais il faut se rendre compte que peu de parents prennent leurs enfants pour les faire manger chez eux. Si la cantine, c'est vraiment mauvais, mais je sais que c'est parfois compliqué, il y a des possibilités de s'arranger, de faire des échanges à tour de rôle pour faire manger chez soi. L'éducation, c'est aussi à la maison. Il faut encourager les parents. Quand on dit que 5 000 € de plus, ce n'est pas beaucoup, on estime que c'est déjà conséquent, et c'est autant que l'on ne peut pas mettre dans d'autres actions qui visent à aider d'autres qui en auraient bien besoin comme les familles que l'on pourrait aider davantage.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Mme Courty

S'il y a un point sur lequel je ne suis absolument pas d'accord avec vous, Monsieur le Maire, c'est sur le conditionnement. Il y a une échéance : 2025. La commande publique a valeur prescriptive. Après, c'est aux industriels d'engager de la recherche et développement pour trouver d'autres modes de conditionnement. Aujourd'hui, si les alternatives ne sont pas prêtes, c'est tout l'enjeu de la commande publique de faire évoluer ces alternatives. Je pense que les industriels de l'agroalimentaire ont les moyens et les capacités de faire de la recherche et développement pour améliorer les modes de conditionnement.

M. le Maire

Je ne vois pas très bien en quoi je ne suis pas d'accord.

Mme Courty

Vous dites que l'alternative aujourd'hui, c'est la viande collée...

M. le Maire

Est-ce vrai aujourd'hui que c'est le cas ?

Mme Courty

Oui.

M. le Maire

Oui ou non, je n'ai pas entendu.

Mme Courty

Comment voulez-vous les faire évoluer ?

M. le Maire

Madame, pardon, la question n'est pas là. Est-ce que j'ai raison quand je dis qu'aujourd'hui, on colle les produits au fond de la barquette ?

Mme Courty

L'alternative, c'est de passer en régie.

M. le Maire

C'est-à-dire que l'on va acheter des bœufs et on va les débiter ?

(Rires.)

Comment faites-vous pour faire tenir la viande au fond de la barquette ?

Madame, vous pouvez raconter n'importe quoi – pardon – et vous vous souvenez du mot de De Gaulle sur l'Europe : « On saute comme un cabri en disant "l'Europe, l'Europe" ». Vous pouvez aussi sauter comme un cabri en disant : le plastique, le plastique, le plastique. Aucun des prestataires n'a fait cette prestation. C'est la réalité économique que vous, en tant qu'élue municipale, vous devez prendre en compte.

Mme Courty

Est-ce que vous leur exprimez le souci que vous portez sur ce sujet ?

M. le Maire

Evidemment. Quand je dis qu'aujourd'hui la viande est collée au fond de la barquette avec des phtalates, vous ne pouvez pas me dire le contraire, parce que c'est la réalité.

Vous n'achetez jamais, dans votre activité personnelle, d'aliments sous plastique ?

Mme Courty

J'essaie de réduire.

M. le Maire

Je n'ai pas entendu votre réponse.

Mme Courty

Autant que possible, j'essaie.

M. le Maire

Autant que possible, mais parfois, malheureusement, vous êtes obligée de le faire. On voit que, parfois, nous aussi, on est obligé de le faire.

M. Conway

Excusez-moi.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je reviens à l'information d'Anne Fommarty sur le fait que passer à 60 % concernerait essentiellement le pain et les salades. Pour nous, le pain est un aliment particulièrement soigné. S'il passe bio, ce n'est absolument pas négligeable.

Je repose la question : pourquoi se refuse-t-on à passer à 60 % de bio après tout ce travail qui a été fait ?

Mme Fommarty

On passe déjà à 40. On améliore déjà, puisqu'on passe à 40. On était à 20.

M. Conway

Pourquoi pas 60 ?

Mme Fommarty

Cela nous laisse une marge. On n'en a pas besoin tout de suite, je pense.

De plus, je suis assez d'accord avec Anne-Gaëlle Courty, je ne pense pas que le bio puisse être fourni à 60 % partout quand on voit les zones cultivées en France vraiment bio et les labels bios. Si c'est pour acheter du bio en Amérique du Sud ou en Chine, il vaut mieux rester en agriculture raisonnée.

M. Conway

Le pain et les salades, ne vous en faites pas.

Mme Fommarty

Le pain, c'est essentiel, mais il y a d'autres féculents parfois dans le repas. Si c'est un apport supplémentaire en pain bio, je pense que les prestataires seront trop contents de se retirer derrière le pain bio et baisseront le bio d'aliments beaucoup plus essentiels.

M. Conway

Si vous passez à 60 %...

M. le Maire

Vous seriez d'accord pour faire payer la différence par les parents si l'on passait à 60 % ?

M. Conway

Evidemment, il y a un coût et il faut trouver de l'argent. Je serais assez d'accord pour ne pas exécuter le marché des bornes arrêt minute qui coûtent 120 000 €. Vous le verrez dans la décision 370. On a de quoi payer une nourriture plus bio et plus saine à nos enfants.

M. le Maire

Je n'ai pas suivi. Donc vous n'êtes pas favorable à ce que les parents paient une partie du bio ? On est bien d'accord, c'est ce que vous avez dit ?

M. Conway

Dans l'enquête, à portée limitée, que l'on avait faite...

M. le Maire

54 personnes, la portée est très limitée.

M. Conway

Je recommanderais, comme on l'avait fait en commission, que ce questionnaire, mieux élaboré et travaillé ensemble, soit envoyé aux parents. On verrait leur réaction par rapport au fait d'augmenter ou pas, sur les quotients familiaux élevés, le prix du repas.

Ceci dit, quand bien même on ne demanderait pas un effort financier aux parents qui, *a priori*, pourraient être favorables à une hausse des prix, les 65 000 € supplémentaires, on les trouve facilement sur le marché. On verra tout à l'heure la décision 370 ; le marché fait 120 000 € pour 22 bornes escamotables d'arrêt minute qui clignotent, 6 000 € la borne.

M. le Maire

Cela me rappelle M. Hollande : ce n'est pas cher, cela ne coûte rien, c'est l'État qui paie.

M. Conway

Là, ce n'est pas l'État qui paie, mais la commune de La Garenne-Colombes qui dépense 122 000 € pour des bornes d'arrêt minute.

M. le Maire

C'est la gestion d'une ville.

Monsieur Champion, vous qui êtes scientifique, que pensez-vous d'une étude faite sur 57 parents alors que le collectif est de 3 000 élèves ?

M. Champion

Votre étude faite sur 0 est encore moins significative.

M. le Maire

Répondez : qu'en pensez-vous ?

M. Champion

Par rapport à d'autres études que je fais personnellement sur des restaurants d'entreprise, dans mon entreprise, elle est extrêmement représentative. Elle est d'ailleurs surprenante.

M. le Maire

Ah bon !

M. Champion

J'attends votre étude. C'est sûr que 0, c'est beaucoup moins significatif.

M. le Maire

57 sur 3 000...

M. Champion

C'est toujours mieux que 0.

M. le Maire

Statistiquement, non.

M. Champion

Vous avez d'autres scientifiques dans votre équipe qui vous expliqueront que ce que vous racontez est complètement faux.

M. le Maire

Je ne suis pas d'accord, ce n'est pas grave.

M. Champion

Vous auriez pu reprocher le fait que l'échantillon n'est peut-être pas représentatif, que l'échantillon représente peut-être une catégorie plus favorisée.

M. le Maire

Je ne suis pas sûr.

M. Champion

Les gens qui n'ont pas accès à Internet...

M. le Maire

Je ne crois pas.

M. Champion

Je suis tout à fait prêt à accepter vos études.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Plus de prises de parole sur ce sujet important ?

Nous allons passer au point suivant, Monsieur Ballin.

M. Ballin

Merci d'avoir décalé les points.

Ce sera un peu indigeste, mais on va faire au mieux.

M. le Maire

Tu as plusieurs points. Dissolution, tu commences par cela ?

M. Ballin

Je commence dans l'ordre.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

Délibération n°DE-101018-102 Dissolution du budget annexe ZAC des Champs-Philippe et reprise des résultats de clôture par le budget principal

M. Ballin

On avait vu disparaître, dans le budget annexe, l'assainissement qui était culturellement important dans les finances de La Garenne-Colombes, et on va faire pareil pour le budget de la ZAC, parce qu'il est repris par le POLD. Il faut donc prononcer la dissolution du budget et reprendre le reliquat temporairement au niveau de la Ville. Au niveau de la section de fonctionnement, on vire 0, mais on prend un déficit de 236 270,40 €.

M. le Maire

Des questions à M. Ballin sur ce point technique ?

M. Duclos

Je suis assez surpris de cette mesure temporaire. Je ne vois pas pourquoi le budget de la ZAC ne serait pas maintenu tant que le POLD ne reprend pas l'entière...

M. Ballin

Le POLD a repris le budget de la ZAC. Comme le POLD ne le gère plus directement, on le reprend dans notre ville pour le gérer pour le POLD.

M. le Maire

Nous avons perdu la compétence.

M. Duclos

Tout ceci me semble un peu flou. Je trouve que cela ne va pas apporter de la clarté dans les comptes.

Par ailleurs, je trouverais dommage que l'on ne puisse plus voter ce budget qui peut donner l'occasion d'un débat et d'un contrôle.

En tout cas, je serais plutôt partisan de voter contre.

M. le Maire

Malheureusement, c'est la loi. Vous pouvez voter contre. La loi fait que nous n'avons plus la compétence d'aménagement ; il ne peut plus y avoir de budget annexe d'assainissement. Je suis comme vous, je le regrette, mais nous ne pouvons pas faire cela.

M. Duclos

Dans ce cas, dans le texte, je ne le retrouve pas, mais il est marqué que l'on peut clôturer...

Deuxième paragraphe : « Le budget annexe peut être clôturé ». Je n'ai pas saisi une obligation dans le terme « peut être clôturé ».

M. Ballin

C'en est une liée au POLD. Il doit être clôturé.

M. le Maire

Merci beaucoup.

On passe au vote.

Qui est contre ?

Vous votez contre ?

M. Duclos

On va s'abstenir.

M. le Maire

Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Merci.

Point suivant.

Délibération n°DE-101018-103 Affectation des résultats de l'exercice 2017 - Budget principal

M. Ballin

Il s'agit de l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

Suite aux résultats de fonctionnement de 18,48 M€ et face au déficit d'investissement qui est de 8,22 M€, auquel on rajoute des restes à réaliser de 2,633 M€, nous vous proposons de verser sur cet excédent de fonctionnement 11,553 M€ au budget d'investissement, et le solde de 6,137 M€ reste conservé au niveau du fonctionnement.

M. le Maire

Des questions à M. Ballin ?

Monsieur Conway.

M. Conway

C'est un commentaire.

On retrouve le montage habituel que nous dénonçons régulièrement au moment des budgets, à savoir un excédent de fonctionnement qui est le résultat notamment du niveau d'impôts élevé sur La Garenne-Colombes et qui sert à payer *cash* les investissements que l'on pourrait aussi financer à crédit.

M. Ballin

Le fonds de roulement – c'est écrit dans le rapport – diminue d'année en année. On a eu, à un moment donné, un excès lié à des investissements qui avaient été décalés, plus des ventes supplémentaires, mais tout ceci est en train de s'absorber d'année en année. On est en train de revenir à une situation tout à fait normale pour les villes. Pas de surexploitation de la trésorerie des Garennois.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Depuis 17 ans, j'entends le même refrain : il faut faire des emprunts. L'emprunt d'aujourd'hui, il faudra un jour le payer. Si nous arrivons à nous en passer, c'est aussi bien.

M. Duclos

Certes sur les emprunts, mais les emprunts permettent davantage d'investissement. Je pense que l'on peut dire que davantage d'investissements auraient été nécessaires.

M. le Maire

Je vous ai entendu dire des choses plus intelligentes. Vous ne pouvez pas dire cela. Vous suggérez que l'on n'emprunte pas et que l'on ne fait pas d'investissement. Comment pouvez-vous dire cela ? Tout est question d'équilibre. Chaque année, nous empruntons, nous investissons. Ne dites pas que l'on n'emprunte pas du tout.

Cela fait 17 ans que j'entends la même mesure : il faut plus emprunter. J'estime que nous avons été sages dans le passé de faire en sorte que notre Ville ne soit pas endettée. Quand est arrivée la tempête, on était bien content. Ce n'est que cela que j'ai dit. J'ai l'avantage d'avoir sur vous l'ancienneté, je n'ose pas dire l'expérience, dans ce Conseil municipal, c'est ainsi. Je vous assure que cela fait 17 ans que j'entends tous les ans : vous devriez emprunter plus. Non, je suis sage.

On va passer au vote.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Merci.

Actualisation des provisions pour risques et charges.

Délibération n°DE-101018-104 Actualisation des provisions pour risques et charges

M. Ballin

L'idée est de vous proposer d'améliorer la transparence concernant les provisions. Nous avons fait un rapport assez explicite sur les typologies de provisions que nous avons. L'idée est de revenir régulièrement au niveau du Conseil municipal pour vous proposer d'avancer ces provisions que l'on retrouvera dans le budget supplémentaire.

On a différencié un certain nombre de provisions : celles pour contentieux. Comme vous l'avez vu, on en a 3 avec Mathis, SPIE et l'État pour le BEA Jerphanion. La bonne nouvelle est que l'on a gagné notre appel avec l'État, donc on va retrouver cet argent qui nous revient. On enlève cette provision du budget supplémentaire, puisque l'État va nous payer.

Pour les ouvertures d'une procédure collective, on en avait 2 en stock, dont une qui a été admise pour 1 000 € à la société Universal Conseil en non-valeur. Le trésorier public nous dit qu'il ne peut pas récupérer, donc on abandonne la dette. Il y a une nouvelle importante que l'on ouvre au niveau de la société TBI qui ne nous a pas payé un certain nombre de droits de voirie, pour 46 443 €.

Ensuite, on a les autres restes à recouvrer qui englobent de nombreuses dettes et autres que l'on clôturerait de manière quadriennale. L'idée est de clôturer une fois pour toutes celles que l'on avait avant 2011. D'ailleurs, il y a un abandon de 5 000 et quelques euros à ce titre. On va regarder chaque année où l'on en est dans ces provisions et ce qu'on a pu récupérer ou pas. C'est pour cela que l'on vous propose de provisionner un certain nombre de provisions décrites dans le rapport.

Une très importante que l'on souhaitait évoquer, et qui est l'intérêt de ce rapport, c'est celle que l'on va constituer avec Autolib'. On retrouve aussi cela dans le budget supplémentaire pour 1,33 M€. C'est un calcul au prorata du nombre de stations, une estimation pessimiste. L'intérêt d'une provision est de se dire qu'au pire, on pourrait payer ce genre de montant suite à ce litige que nous avons avec Autolib'.

La proposition est donc de reprendre l'ensemble des provisions proposées dans le rapport, dont je ne ferai pas le détail.

M. le Maire

Merci.

Pas de questions à M. Ballin ?

Monsieur Conway.

M. Conway

J'avais plusieurs questions.

La première : le contentieux avec la société Mathis, les malfaçons vestiaires, porte sur quel montant ?

M. Ballin

C'est écrit dans les rapports, on pourra le revoir. C'est dommage que vous ne soyez pas venu à la commission des Finances. Je vous propose d'envoyer un message à Mathieu Bissonnet qui pourra vous répondre.

M. Conway

Je vous rappelle notre souhait constant que les séances des commissions des Finances ne se tiennent pas dans les 5 jours dans lesquels on est en train de préparer le Conseil municipal. Je sais que vous avez des contraintes plus grandes qu'avant qui vous obligent à faire des déplacements qui ne sont pas aussi maîtrisables, mais ce n'est pas une raison de le faire subir aux conseillers municipaux de l'opposition.

M. Ballin

Je ne vois pas bien le rapport avec mes déplacements professionnels. Il s'agit tout simplement d'avoir fixé une commission. Nous avons proposé une date. Au lieu de me dire que vous avez un problème avec la date, vous répondez que cela ne vous intéresse pas. Je n'y peux rien, Monsieur Conway. Il ne faut pas chercher la polémique personnelle, parce que ce n'est pas le cas. Je vous ai proposé une commission, des gens sont venus. Si vous avez des questions, vous les posez en commission. C'est ce que je vous ai déjà dit. Vous m'avez répondu par écrit que cela ne vous intéresse pas parce que vous avez les éléments et que vous vous débrouillez vous-même. Dites-moi que vous ne pouvez pas être présent ce jour et on arrangera une date différente. Ne mêlez pas mes problèmes dits personnels, je ne vois pas le rapport.

M. Conway

Je n'en sais rien. J'émet des hypothèses.

M. Ballin

Ne soyez pas polémique. Je vous propose une date, vous me répondez : cette commission se tient trop tard par rapport aux éléments que je reçois par ailleurs, je me débrouillerai tout seul. Je ne dis pas que l'on ne répondra pas. Nous attendons avec impatience. N'attendez pas le Conseil municipal pour poser votre question.

M. Conway

D'accord.

M. Ballin

Je vous propose d'envoyer à Mathieu qui répondra avec plaisir à votre question.

M. Conway

Pour objectiver les choses, je vous lis le mail que je vous ai envoyé. Vous m'avez envoyé le mail le 24 septembre à 18 heures 48. J'ai répondu le lendemain en disant : « Je ne participerai pas à cette commission dans la mesure où nous serions alors en possession des documents dans le cadre habituel de préparation du Conseil annoncé pour le 10 octobre et que cela se limiterait à un simple commentaire de chiffres que nous pourrions faire en séance. Si par contre vous envoyez dès maintenant les documents préparatoires, je m'organiserai pour envoyer mes questions d'ordre technique. Bien entendu, si la date de commission est avancée, mais je suppose que cela t'est difficile puisque tu n'habites plus en région parisienne, je pourrai aussi me rendre disponible ». C'est un peu plus complet et plus ouvert que ce que vous laissiez entendre à l'instant.

M. Ballin

Le résultat, Monsieur Conway, est que l'on arrive à poser une question qui n'a pas vraiment d'intérêt, puisque ce sont des statistiques sur les chiffres d'un contentieux qui existe, qui sont dans les chiffres que vous n'avez pas pu trouver vous-même manifestement, alors qu'ils sont dans les rapports, et que l'on aurait pu poser la question à Mathieu Bissonnet ou à l'équipe présente pour répondre à cette question et éviter de faire perdre du temps à tout le monde.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Conway

La société TBI et les 46 000 €, cela correspond à quel chantier ?

M. Ballin

C'est le même principe, les mêmes détails. On vous répondra.

M. Conway

Pardon ?

M. Ballin

Je n'ai pas le détail ici de l'ensemble des chantiers qui concernent les contentieux. Il y en a plusieurs manifestement.

M. Conway

Monsieur Hervo, vous le savez peut-être.

Ma dernière question là-dessus, au niveau de la provision pour risque Autolib', quelle a été la position de la commune au moment de se retirer ou pas du syndicat ?

M. le Maire

Pouvez-vous répéter la question ?

M. Conway

La provision pour risque Autolib', c'est lié au fait que l'on sort et que l'on arrête la décision avec Bolloré. Quelle avait été la position de la commune par rapport à cette rupture de contrat ?

M. le Maire

Ce n'est pas parce qu'on sort, c'est parce que la Ville de Paris nous a contraints à casser un contrat que nous ne voulions pas casser. Nous avons été pris en otage par Mme Hidalgo dans cette affaire et nous nous retrouvons dans la situation ubuesque que nous connaissons. Il s'agit d'une provision parce que nous sommes prudents, qui de toute façon, même si elle était payée, et cela reste à voir, ne le serait pas avant, compte tenu de la célérité habituelle de la justice française, dans un certain nombre d'années.

Notre position est simple : c'était une erreur de le dénoncer, et nous l'avons écrit.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

En tout cas, pas dans ces conditions de précipitation. Je parle sous le contrôle de Mme Gaillabaud qui nous représente à ces réunions.

On va passer au vote.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Merci.

Délibération n°DE-101018-105 Création de l'AP-CP « Aménagement de l'avenue Foch » (n° 2018-014)

M. Ballin

C'est l'idée de la transparence de nos travaux et de nos anticipations d'investissement. Deux tronçons sont prévus. On a donné les éléments estimatifs de 2017 à 2019 pour ces travaux sur l'avenue Foch.

M. le Maire

Merci.

Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Délibération n°DE-101018-106 Budget supplémentaire 2018 (décision modificative n° 2 du budget principal)

M. Ballin

Suite à la reprise que nous venons de voter et du résultat constaté, l'idée est de réaffecter et de proposer un budget supplémentaire. Pour aller droit au but, on a des écritures techniques que vous retrouvez à la fois en fonctionnement et en dépenses. Ce sont des réajustements liés à des fins d'année et à des écritures rectificatives, donc rien de particulier, pour 800 000 €.

L'essentiel pour les recettes de fonctionnement est l'ajustement des prévisions de fiscalité et l'intégration des rôles supplémentaires pour 300 000 €, et la fameuse reprise de provisions que l'on vient d'évoquer sur le FCTVA du BEA Jerphanion pour 109 000 €.

Sur les dépenses de fonctionnement, on reparle de cette fameuse provision, puisque nous venons de la voter, de 1,4 M€, la fameuse écriture que l'on retrouvait en écriture de fonctionnement pour 800 000 €. On a un ajustement du FPIC, donc malheureusement, nous payons 600 000 € de plus. Un certain nombre d'ajustements de crédits de fonctionnement pour les services municipaux pour 100 000 €, et une écriture d'apurement de mauvais rattachement pour 200 000 €.

En recettes d'investissement, nous intégrons des versements par la préfecture, le fameux BEA Jerphanion qui nous est payé, donc on a enlevé la provision et on prend en recettes le paiement par l'État, et la budgétisation de 104 000 € concernant tout ce qui est amendes de police que l'on avait notifiées tardivement et que l'on intègre dans le budget.

En dépenses d'investissement, pour 775 000 €, le détail était dans le rapport. Je pense qu'il n'y a pas de questions supplémentaires concernant ce budget qui arrive en équilibre, comme on l'a évoqué, par une réduction de l'emprunt pour équilibrer notre budget supplémentaire.

M. le Maire

Avez-vous des questions sur le BS à M. Ballin ?

Monsieur Duclos.

M. Duclos

J'avais une question sur l'AP/CP aménagement de la place de la Liberté qui passe de 1,6 M€ à 2,5 M€. Je voulais savoir quelle était la raison de cette augmentation importante.

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

L'AP/CP elle-même n'a pas changé. C'est le calendrier qui court.

M. Hervo

Il n'y a pas de modification des travaux.

M. le Maire

Non, c'est le calendrier.

M. Hervo

Il y a quelques petits avenants pour des détails.

M. Duclos

J'entends bien, mais il y a une accélération des travaux et les travaux seront finis plus tôt ?

M. le Maire

Non, c'est l'imputation qui ne se fait pas à la date que nous avons prévue.

M. Hervo

C'est le calendrier qui s'affine.

M. le Maire

Rien de changé, le délai sera tenu probablement. Il n'y a pas de sujet particulier.

Il faut remercier ceux qui ont beaucoup travaillé au mois d'août pour que le sol de la halle du marché soit fait. Je veux remercier en particulier 2 élus qui ont beaucoup travaillé à cette question : Jean-Pierre Hervo et Michèle Michelet, qui a géré les modifications sur la vie quotidienne du marché. Cela s'est très bien passé grâce à tous les deux, chacun dans leur domaine.

D'autres questions ?

M. Conway

Sur le poste « fêtes et cérémonies », il y a une proposition nouvelle de 30 000 €. A quoi cela correspond ?

M. le Maire

Les illuminations de Noël.

M. Conway

En quoi est-ce nouveau ?

M. le Maire

Il y a des nouveaux squares où l'on a des arbres de Noël là où il n'y en avait pas. Le principe est qu'il y ait un sapin de Noël devant chaque square.

M. Conway

On a des arbres en moins aussi, donc il y a moins d'illuminations.

M. le Maire

On va mettre des sapins de Noël devant chaque parc.

Deuxièmement, il y a du matériel qu'il faut changer. Troisièmement, nous allons illuminer la halle du marché.

D'autres questions ?

On va passer au vote sur le BS.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Merci.

Délibération n°DE-101018-107 Mise en place d'un outil de portage financier de l'opération ZAC des Champs-Philippe dans le cadre de la convention de gestion provisoire conclue avec POLD - Délégation au Maire pour contracter

M. Ballin

C'est dans la même ligne que ce que nous avons présenté tout à l'heure sur l'opération ZAC qui revient au POLD suite à cette fameuse délégation de convention de prise en charge provisoire des missions relatives à l'aménagement par la Ville.

La ZAC aura besoin de financement, donc le portage financier est l'idée que nous pouvons, pour la ZAC et pour le POLD, réaliser un emprunt sur le reste du projet sur un certain nombre d'années, qui donne les caractéristiques classiques. C'est toujours très raisonnable en termes de risques financiers. Nous ne nous exposerons pas à des produits sophistiqués pour la ZAC. C'est seulement l'idée que l'on puisse faire cet emprunt.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions ?

Tu as couvert dans tes propos la 107 et la 108.

M. Ballin

Non.

M. le Maire

Tu as abordé la question sur la ZAC, la DM3...

M. Ballin

Il faut voter après la modification.

M. le Maire

On vote sur la 107.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Merci.

Délibération n°DE-101018-108 Décision modificative n° 3 du budget principal relative à l'ajustement des ouvertures de crédits dans le cadre de la convention de gestion provisoire de la compétence aménagement

M. Ballin

On a évoqué les deux sujets tout à l'heure : la reprise du résultat et le fait que nous allons réaliser un emprunt pour financer toute la mécanique de la ZAC au titre du POLD. Le tableau est exposé.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. Duclos

Une question. De mémoire, j'ai l'impression que l'on n'avait pas voté le budget de la ZAC en mars ou avril.

M. le Maire

Oui, bien sûr, mais c'est un BS.

M. Duclos

Oui, nous sommes d'accord.

M. le Maire

Quelle est votre question ?

M. Duclos

Par rapport aux différentes lignes exposées, aux différents comptes ouverts, etc., je n'ai pas eu l'impression que l'on avait voté le budget de la ZAC.

M. le Maire

Si, bien sûr. Cela a été voté dans le budget principal.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je confirme qu'il y a bien un budget de la ZAC qui a été voté en mars et qui fonctionne. Sinon, le trésorier nous aurait empêché de payer.

On va faire voter la DM3.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Merci.

Merci, Monsieur Ballin.

Nous passons aux décisions du Maire.

VI - Divers

Questions

- N° 2018-298 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Didier Lemaître
- N° 2018-299 Convention d'échange de données géographiques relatives aux fonds de plan topographiques avec l'association SYNCOM
- N° 2018-300 Convention d'échange de données « Métier » avec l'association SYNCOM
- N° 2018-301 Convention d'échange de données relatives à la caractérisation des enrobés avec l'association SYNCOM
- N° 2018-302 Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours de vacances d'été pour des enfants âgés de 8 à 17 ans de la Ville de La Garenne-Colombes
- N° 2018-303 Marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre du restaurant du personnel de la commune de La Garenne-Colombes
- N° 2018-304 Demande d'aide régionale au titre des travaux de rénovation de la piscine municipale
- N° 2018-305 Contrat avec JMD Production relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 14 décembre 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-306 Contrat avec la SARL Insolites Collection relatif à l'organisation d'une animation overboard sur le thème de la sécurité routière, prévue le dimanche 9 septembre 2018
- N° 2018-307 Contrat avec l'Association Sou Capoeira relatif à la programmation d'ateliers « initiation à la danse capoeira » prévus dans les écoles élémentaires René Guest et Sagot-Voltaire dans le cadre des rythmes scolaires
- N° 2018-308 Contrat avec le Groupe d'Expression Brésilienne relatif à la programmation d'ateliers « initiation danse capoeira » prévus dans l'école élémentaire André Marsault dans le cadre des rythmes scolaires
- N° 2018-309 Contrat avec l'association l'effet théâtre relatif à la programmation d'ateliers « théâtre » prévus dans les écoles élémentaires René Guest et Ernest Renan dans le cadre des rythmes scolaires
- N° 2018-310 Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de dépollution, d'entretien et de maintenance du stand de tir Marcel Payen à La Garenne-Colombes
- N° 2018-311 Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-312 Création d'une sous-régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée au Théâtre de La Garenne et à l'Auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-313 Contrat avec Madame Elodie Bois relatif à la programmation d'ateliers « cinéma nutrition » prévus dans les écoles élémentaires André Marsault, Jean Jerphanion et Sagot-Voltaire dans le cadre des rythmes scolaires
- N° 2018-314 Contrat avec l'Association Relais Culturel du Manoir des Loges relatif à la programmation d'ateliers « théâtre » prévus à l'école élémentaire Sagot-Voltaire dans le cadre des rythmes scolaires
- N° 2018-315 Contrat avec William Fautré relatif à la programmation d'une conférence prévue le vendredi 28 septembre 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-316 Contrat avec l'association De Rome à Sydney relatif à l'organisation d'une conférence sur le cinéma prévue le mercredi 3 octobre 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-317 Contrat avec la SAS Les Petits Magiciens relatif à la programmation d'ateliers « échecs » prévus à l'école élémentaire Ernest Renan dans le cadre des rythmes scolaires
- N° 2018-318 Contrat avec la SAS Les Petits Magiciens relatif à la programmation d'ateliers « danse salsa » prévus à l'école élémentaire Jean Jerphanion dans le cadre des rythmes scolaires
- N° 2018-319 Contrat avec la SAS Les Petits Magiciens relatif à la programmation d'ateliers « danse moderne jazz » prévus à l'école élémentaire Sagot-Voltaire dans le cadre des rythmes scolaires
- N° 2018-320 Contrat avec la SAS Les Petits Magiciens relatif à la programmation d'ateliers « yoga » prévus dans les écoles élémentaires René Guest et André Marsault dans le cadre des rythmes scolaires

- N° 2018-321 Contrat avec la Compagnie des Papillons dans le ventre relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 14 octobre 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-322 Contrat avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à la programmation d'un spectacle prévu le vendredi 21 septembre 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-323 Contrat avec la SAS Caramba Spectacles relatif à la programmation d'un spectacle prévu le vendredi 28 septembre 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-324 Contrat avec la Gendarmerie Nationale relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 6 décembre 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-325 Contrat avec la SARL Swank Films Distribution France relatif à l'organisation d'une projection famille prévue le dimanche 24 mars 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-326 Contrat avec la SARL Swank Films Distribution France relatif à l'organisation d'une projection famille prévue le dimanche 13 janvier 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-327 Contrat avec la SARL Swank Films Distribution France relatif à l'organisation d'une projection famille prévue le dimanche 18 novembre 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-328 Démolition d'un pavillon et d'un immeuble sis 90 et 90bis rue Sartoris à La Garenne-Colombes et cadastrés section G numéros 71 et 72
- N° 2018-329 Contrat avec la Compagnie de l'Alouette relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 9 décembre 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-330 Maintenance des logiciels et des matériels informatiques pour les besoins des écoles de la ville de La Garenne-Colombes
- N° 2018-331 Marché subséquent n° 3 de l'accord-cadre n° AOO/2017/12 de travaux d'aménagement des espaces publics de la deuxième phase de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes - lot 1 VRD
- N° 2018-332 Contrat relatif au contrôle et à l'entretien des bouches d'incendie pour la commune de La Garenne-Colombes
- N° 2018-333 Contrat avec la SA du Théâtre du Palais Royal à la programmation d'une pièce de théâtre prévue le 5 octobre 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-334 Contrat de ligne de Trésorerie d'un montant de 3 millions d'euros
- N° 2018-335 Contrat relatif à la location et à l'entretien de blouses de restauration pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes
- N° 2018-336 Prémption d'un immeuble sis au 49 bd National cadastré D 174 - déclaration d'intention d'aliéner 2018-291 enregistrée en mairie le 14 mai 2018
- N° 2018-337 Modification n° 2 au marché relatif aux travaux d'aménagement dans le cadre de la création des squares Binet et Bleuets pour la Commune de La Garenne-Colombes
- N° 2018-338 Modification n° 3 au marché relatif aux travaux d'aménagement dans le cadre de la création des squares Binet et Bleuets pour la Commune de La Garenne-Colombes
- N° 2018-339 Marché subséquent n° 3 pour la fourniture et la livraison de tapis de fleurs prêts à poser de l'accord cadre n° AOO/2017/02 relatif à la fourniture et livraison de végétaux et de tapis de fleurs
- N° 2018-340 Contrat relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'avenue Colombier Bernard à La Garenne-Colombes
- N° 2018-341 Marché subséquent n° 2 pour la fourniture et la livraison des tapis de fleurs prêts à poser de l'accord cadre n° AOO/2017/02 relatif à la fourniture et à la livraison de bulbes
- N° 2018-342 Marché subséquent n° 3 pour la fourniture et la livraison de plantes annuelles, bisannuelles, chrysanthèmes, vivaces, graminées et dahlias de l'accord cadre n° AOO/2017/02 relatif à la fourniture et à la livraison de végétaux et de tapis de fleurs
- N° 2018-343 Marché subséquent n° 5 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux tous corps d'état pour l'aménagement du local sis 71 rue de l'aigle (Piano Center)
- N° 2018-344 Marché subséquent n° 2 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des groupes scolaires Marsault et Renan et du Complexe Sportif Pierre Denis à La Garenne-Colombes
- N° 2018-345 Avenant à la convention avec la société Elite 5 Soccer relative à la mise à disposition, à titre onéreux, d'un terrain de football Indoor en faveur des jeunes de La Garenne-Colombes
- N° 2018-346 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Harmonie

- N° 2018-347 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du Comité d'entreprise de la société Technip
- N° 2018-348 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du Lycée d'enseignement professionnel Ecole du service à la personne
- N° 2018-349 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre onéreux, en faveur du lycée d'Enseignement Professionnel La Tournelle
- N° 2018-350 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Arts Martiaux Garennois
- N° 2018-351 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Football de La Garenne-Colombes
- N° 2018-352 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Olympic Garennois Natation
- N° 2018-353 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Impact Cross Training
- N° 2018-354 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Modélisme LGC 92
- N° 2018-355 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Tennis Club Garennois
- N° 2018-356 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Label
- N° 2018-357 Convention relative à la mise à disposition de la piscine municipale, à titre gracieux, en faveur des élèves du Collège Les Champs-Philippe
- N° 2018-358 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association La Gavotte des Couleurs
- N° 2018-359 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association La Scena Befana
- N° 2018-360 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Vélo Club Garennois
- N° 2018-361 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Le Cercle d'Escrime Garennois
- N° 2018-362 Convention relative à la mise à disposition du gymnase du collège Les Champs-Philippe, à titre gracieux, en faveur de l'association Krav Maga Défense
- N° 2018-363 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Bad and Squash
- N° 2018-364 Contrat avec la société City Swing and Co relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le samedi 13 octobre 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-365 Contrat avec Monsieur Constantin Kaïteris relatif à la programmation d'ateliers de Haïkus prévus les mardis 2, 9 et 16 octobre et à la programmation d'ateliers d'Oulipo les mardis 3, 13 et 20 novembre 2018 à la médiathèque municipale
- N° 2018-366 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Dune Aventure
- N° 2018-367 Convention relative à la mise à disposition du domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'Olympic Garennois Natation
- N° 2018-368 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur et du Théâtre de La Garenne en faveur de la paroisse Saint-Urbain
- N° 2018-369 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de la société Delta Equipement
- N° 2018-370 Marché à procédure adaptée relatif à la dépose, la fourniture, l'installation, la mise en service et le paramétrage des bornes arrêt minute à La Garenne-Colombes
- N° 2018-371 Contrat avec l'association Le Renard Argenté relatif à la programmation d'une pièce de Théâtre prévue le vendredi 9 novembre 2018 au Théâtre de La Garenne

- N° 2018-372 Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le samedi 13 octobre 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-373 Marché à procédure adaptée relatif à l'infogérance des systèmes et réseaux de la commune de La Garenne-Colombes
- N° 2018-374 Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de dératisation, de désinsectisation et de désinfection dans les bâtiments communaux de La Garenne-Colombes
- N° 2018-375 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association sportive du collège Les Champs-Philippe
- N° 2018-376 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du stand de tir en faveur de la ville de Neuilly
- N° 2018-377 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du stand de tir en faveur du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, délégation Première Couronne Ile-de-France (CNFPT)
- N° 2018-378 Contrat avec la société des Mots et des Arts relatif à l'organisation de conférences prévues les mercredis 10 octobre, 14 novembre, et 12 décembre 2018 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N° 2018-379 Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le samedi 17 novembre 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-380 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur du service des technologies de l'information de la brigade territoriale d'intervention des Hauts-de-Seine
- N° 2018-381 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du stand de tir en faveur de la Ville de Puteaux
- N° 2018-382 Contrat avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à la programmation d'une pièce de Théâtre prévue le mardi 27 novembre 2018 au Théâtre de La Garenne

M. le Maire

Avez-vous des questions ?

M. Champion

Sur la 303, c'est plutôt une remarque. C'est la maîtrise d'œuvre du restaurant du personnel de la commune de La Garenne. Dans le cadre de la réflexion de la commune sur le gâchis alimentaire, il me semble qu'il aurait été intéressant d'insérer ce critère dans ce projet, en sachant que le gâchis alimentaire n'est pas limité aux restaurations scolaires, à moins que cela fasse partie d'une commande supplémentaire. Je pense que c'est intéressant, dans la mesure où l'on refait à neuf, d'intégrer ce critère.

M. le Maire

Merci.

M. Champion

Ensuite, sur la 310, c'est le nettoyage et la mise en conformité du stand de tir, si je ne me trompe pas de numéro.

C'est une affaire qui a obligé la fermeture de tous les stands de tir de l'Ile-de-France de la police nationale. Je voulais savoir si l'on avait fait des mesures d'air.

D'autre part, comme nos policiers municipaux vont régulièrement s'entraîner, a-t-on fait l'analyse sanguine de la teneur en plomb, en sachant que ce sont des gens qui sont aussi des moniteurs, relativement exposés à cette contamination.

M. le Maire

Bien entendu, la dépollution qui a eu lieu est essentiellement de plomb. Je le dis pour tout le monde. Nous avons retiré une quantité très importante de plomb. On m'a donné le tonnage, j'ai trouvé cela très important. À ma connaissance, il n'y a pas de mesure de cela chez les policiers. En revanche, dans l'air, bien sûr.

M. Champion

Une question supplémentaire, puisque c'était indiqué dans les documents. Comment est retraité ce plomb ? Il n'y avait pas de quantité ? De manière générale, comment les balles sont retraitées ? Je suis étonné des quantités que vous nous donnez. Un stand de tir, normalement, génère *grosso modo* entre 200 et 300 kg de plomb par an. Je suis stupéfait par votre chiffre. Que fait-on du plomb habituellement et quelle est la raison de cette quantité énorme de plomb qui a été visiblement traitée ?

M. le Maire

Qu'a-t-on fait ? Cela a été retraité, mais je ne sais pas de quelle manière. Ce n'est pas nous qui l'avons fait, c'est une société dont le rôle était de nettoyer et de retraiter le déchet. Qu'est-ce que le déchet final est devenu, je n'en ai aucune idée, mais je pourrais me renseigner, c'est intéressant.

Je crois que vous avez une troisième question.

M. Champion

C'est la délibération 374 sur la dératisation, désinfection et décontamination des bâtiments de la ville.

Je trouvais qu'il n'y avait pas assez d'exigences de santé humaine et environnementale sur cette offre. On parle de crèches, de lieux de loisirs pour les enfants. La société sélectionnée ne me paraît pas être la plus excellente sur ces critères. D'ailleurs, c'est une remarque que

j'avais faite à M. Hervo, et cela vaut aussi pour la société qui a traité le plomb, ils répondent sur des avantages santé et environnementaux qu'on ne leur impose pas. J'aurais voulu savoir si l'on pouvait, sur ce genre de contrat, augmenter le niveau d'exigence. Je ne dis pas qu'ils ne sont pas conformes à la loi. Je pense à la crèche des Vallées que je connais extrêmement bien à titre personnel. Les enfants rentrent par le sous-sol, en tout cas pour les bébés. Il me paraît nécessaire que l'on essaie d'augmenter le niveau de critères d'exigence sur les produits utilisés – excusez-moi, je n'ai peut-être pas été assez clair – qui me semblent conformes à la loi mais qui ne sont peut-être pas ce qui se fait de mieux.

M. le Maire

Vous voulez parler des produits utilisés pour la dératization ?

M. Campion

Tout à fait.

M. le Maire

Je ne sais pas répondre à la question.

M. Campion

Dans l'appel d'offres, certains soumissionnaires ont avancé ce critère. Je suppose qu'il y a d'excellentes raisons pour lesquelles l'autre a été choisi. Il faudrait le rajouter sur ces sujets. J'y pensais en regardant quels étaient les lieux traités, pour en connaître certains à titre personnel. Il y a la présence d'enfants, en tout cas sur au moins 2 des 3 sites traités, de très bas âge.

M. le Maire

Je vous avoue que je n'ai pas vu ces marchés car je ne les ai pas suivis directement, mais j'imagine qu'ils sont conformes à la législation alors même que l'on est en milieu occupé par des enfants.

Merci beaucoup.

D'autres questions ?

M. Conway

C'était une question technique sur la 343, l'ex-Piano Center. C'est pour le choix de la gestion de maîtrise d'œuvre. Je n'ai pas vu de rapport d'analyse des offres pour ce marché. Il existe ou pas ?

M. le Maire

À ma connaissance, il n'est pas encore passé en commission.

Votre question est ? Il y a 3 offres reçues.

M. Conway

Y a-t-il eu un rapport d'analyse des offres ?

M. le Maire

Les services me disent que oui, mais je ne l'ai pas vu. Il va apparaître, il est en train d'être réalisé.

M. Conway

Ensuite, j'ai des questions qui concernent le fameux marché accord cadre que l'on avait découvert en Commission d'Appel d'offres il y a quelque temps.

M. le Maire

Quel numéro ?

M. Conway

341, 342 et 339. C'est la fourniture des tapis de fleurs, des bulbes, etc. Je voulais vérifier que l'intérêt... Vous avez présenté le principe du marché accord cadre selon lequel on faisait une analyse des offres, on retenait 2 ou 3 candidats par lot et, ensuite, on était amené à repasser un marché pour demander s'ils maintenaient leurs prix, avec « l'avantage » qu'ils ne pouvaient pas aller au-delà du prix qui était initialement proposé et ils ne pouvaient pas changer ou dégrader la valeur technique du produit. En l'occurrence, pour le 341, 2 sociétés ont répondu, et on en a retenu un, qui était initialement le mieux placé. En revanche, on n'a pas d'indication sur ces marchés, si le prix unitaire est différent de celui qui était dans l'accord cadre et si l'on a dégagé un avantage ou pas. Je ne sais pas si cela a produit un effet quelconque là-dessus.

M. le Maire

La définition du marché subséquent est que c'est justement un accord cadre qui ne fixe pas toutes les dispositions contractuelles. C'est l'avantage. Cela donne de la souplesse à l'accord. Je ne saisis pas bien votre remarque.

M. Conway

Oui et non. Sur les 2 autres décisions, vous n'avez plus qu'une société qui répond.

M. le Maire

Bien sûr.

M. Conway

La 341 est assez emblématique car 2 sociétés ont répondu.

M. le Maire

D'accord.

M. Conway

Les autres, c'est une seule société qui a répondu.

M. le Maire

Ah oui, quand il n'y a qu'une société...

M. Conway

Ma question est, parce qu'on ne voit pas à travers le montant, si les prix ont baissé ou s'ils ont proposé exactement le même niveau.

M. le Maire

Je vais répondre pour que l'assemblée sache de quoi on parle. On parle des tapis de fleurs et de chrysanthèmes. C'est 8 000 € par an.

M. Hervo

Sur la question précise de M. Conway, je n'ai pas d'éléments de réponse précis.

M. Conway

Je vous interromps. Sur le 339, c'est 25 000 €.

M. le Maire

Je parle du 342 avec une seule offre.

M. Conway

Une seule offre également pour la 339.

M. le Maire

Oui, mais les chrysanthèmes, c'est 8 000 €.

M. Hervo

Sur ces affaires de tapis de fleurs, je n'ai aucune idée de l'intérêt que l'on a pu en tirer, si tant est que l'on ait beaucoup mobilisé ces marchés. Il y a néanmoins une chose qu'il faut souligner, et il ne faut pas se tromper, c'est que l'on est quasiment dans la même situation que les anciens marchés dits à bons de commande, c'est-à-dire que l'on a un prix unitaire pour des choses très caractéristiques et très répétitives. Celui-là est immuable.

Je vous ferai une confidence sur ces personnels, en n'engageant que moi sur ces marchés d'accord cadre. On traite l'ensemble des travaux de VRD de la ZAC de cette façon. Je dois vous avouer que c'est une véritable usine à gaz dans laquelle on a beaucoup de mal à se retrouver. C'est d'une grande complexité, ce n'est pas très clair, ce n'est pas facile à manier. On va sûrement réfléchir à l'avenir pour rééditer l'appel à ce type de contrat qui, en plus, donne une forme nouvelle, dans laquelle il n'y a pas beaucoup de jurisprudence en la matière. C'est très compliqué. Pour un marché de plusieurs millions d'euros, cela peut valoir la peine de se compliquer la vie, mais pour un tapis de fleurs, cela paraît moins vrai, mais je n'engage que moi.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ?

M. Conway

Oui, la dernière.

La décision 370, pour la dépose, fourniture, installation, mise en service et paramétrage des bornes arrêt minute à La Garenne-Colombes. Je note que ces bornes sont extrêmement coûteuses car c'est à peu près 6 000 € par borne. Je me posais la question de leur utilité. Si j'ai bien compris, ce sont les bornes qui clignotent quand on dépasse le temps imparti sur la place en question. Je trouve que c'est cher payé, surtout au vu des techniques dont on dispose par ailleurs pour repérer les décalages de stationnement.

D'autre part, cela me fait un peu sourire parce qu'il y a dans les notes une note sur l'esthétique de ces bornes. Pour moi, la meilleure des esthétiques, c'est quand elles n'y sont pas.

M. le Maire

Il y a 22 bornes pour lesquelles les pièces de rechange n'existent plus. Les fournisseurs ne les fabriquent plus depuis plus de 3 ans. Il y a 2 solutions : soit on veut qu'il y ait un stationnement minute qui ne soit pas qu'incantatoire mais respecté, donc on trouve les moyens techniques pour que le stationnement soit vraiment minute, soit on dit que les gens vont respecter naturellement le stationnement minute. Vous avez 2 manières de voir les choses. Quand les bornes fonctionnaient, clignotaient, etc., cela marchait. En tout cas, c'est l'expérience que l'on avait.

Je parle sous contrôle de Jean-François qui connaît cela par cœur. C'est simple : soit on ne les remplace pas et on risque de voir le stationnement minute ne plus fonctionner parce que c'est incontrôlable et on n'a pas un policier devant en permanence, soit on décide de les laisser, mais ils ne fonctionnent plus, et c'est pire, soit on les change mais on met du matériel qui fonctionne.

Ils sont là depuis combien de temps ? Cela fait au moins 10 ans, non ? L'obsolescence programmée, comme on dit.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions sur d'autres décisions ? Merci infiniment.

Je crois que vous n'avez pas envoyé de questions écrites. J'étais très triste.

Monsieur Campion, ne riez pas.

M. Campion

La prochaine fois.

M. le Maire

La prochaine fois, vous vous rattraperez.

Merci infiniment à tous.

La séance est levée à 22 heures 24.